



# PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

*La séance est ouverte à 19 heures 01 sous la présidence de M. MOROGE.*

## **MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :**

Christian AMBARD, Nadine BADR-VOVELLE (*présente aux rapports n°1 à 19-23*), Tassadit BELLABAS, Claire BELLISSEN, Marlène BONTEMPS, Anaëlle CAILLET, Michèle CALVANO, Christine CHALAND, Eliane CHAPON, Jean-Louis CLAUDE, Sandrine COMTE, Patricia DAUVERGNE, Clément DELORME, Alain DONJON, Thierry DUCHAMP, Benjamin GIRON, Marcel GOLBERY, David GUILLEMAN, Sandrine HALLONET-VAISMAN (*présente aux rapports n°2 à 11-13 à 25*), Alexandre HEBERT, Frédéric HYVERNAT, Bernard JAVAZZO, Pierre LAFORETS, Dominique LARGE, Solange MARTELLACCI, Josiane MARTIN, Pierre-Marie MAUXION, Levana MBOUNI, Marjorie MERCIER, Maryse MICHAUD, Jérôme MOROGE (*présent aux rapports n°1-2-5 à 25*), Claude MOUCHIKHINE, Clotilde POUZERGUE (*présente aux rapports n°1-3 à 25*), Louis PROTON, Jacques ROS, Paul SACHOT, Max SEBASTIEN, Joëlle SECHAUD, Bertrand SEGRETAIN, Philippe SOUCHON, Ahlame TABBOUBI, Georges TRANCHARD, Chantal TURCANO-DUROUSSET (*présente aux rapports n°11-20-21-22-24-25*), Jean-Luc VIDALOT.

## **ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :**

Michel BAARSCH donne pouvoir à Claire BELLISSEN.

Nadine BADR-VOVELLE donne pouvoir à Alexandre HEBERT (*pour les rapports n°20-21-22-24-25*).

Cédric BARBIERO donne pouvoir à Christine CHALAND.

Nora BELATTAR donne pouvoir à Marjorie MERCIER.

Sandrine BELMONT donne pouvoir à Tassadit BELLABAS.

Marine BOISSIER donne pouvoir à Marlène BONTEMPS.

Anne DEMOND donne pouvoir à Christian AMBARD.

Marysa DOMINGUEZ donne pouvoir à Sandrine COMTE.

Oihiba DRIDI donne pouvoir à Marcel GOLBERY.

Yann-Yves DU REPAIRE donne pouvoir à Maryse MICHAUD.

Sandrine GUILLEMIN donne pouvoir à David GUILLEMAN.

Sandrine HALLONET-VAISMAN donne pouvoir à Pierre LAFORÊTS (*pour les rapports n°1-12*).

Jean-Charles KOHLHAAS donne pouvoir à Benjamin GIRON.

Patrice LANGIN donne pouvoir à Thierry DUCHAMP.

Marion LECLERE donne pouvoir à Solange MARTELLACCI.

Philippe LOCATELLI donne pouvoir à Jérôme MOROGE (*pour les rapports 1-2-5 à 25 et non-représenté pour les rapports 3-4*).

Bertrand MANTELET donne pouvoir à Maud MILLIER DUMOULIN (*absente -> absent non-représenté*).

Alexis MONTOLIU donne pouvoir à Levana MBOUNI.

Anne PASTUREL donne pouvoir à Philippe SOUCHON.

Jean-Luc PAYS donne pouvoir à Frédéric HYVERNAT.

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER donne pouvoir à Clément DELORME.

Christiane PLASSARD donne pouvoir à Jean-Luc VIDALOT.

Chantal TURCANO-DUROUSSET donne pouvoir à Anaëlle CAILLET (*pour les rapports n°1 à 10 - 12 à 23*).

**ABSENTS :**

Anissa HIDRI.

Maud MILLIER DUMOULIN.

Jérôme MOROGE (*pour les rapports n°3-4*).

Clotilde POUZERGUE (*pour le rapport n°2*).

## ORDRE DU JOUR

1 - Compte-rendu des Décisions du Maire .....	4
12 - Attribution de crédits non-affectés .....	4
13 - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel .....	4
14 - Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune .....	5
15 - Prise en charge des frais de déplacement.....	6
16 - Majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI).....	6
19 - Mise à jour du Plan Départemental et Métropolitain des linéaires de Promenade et Randonnée (PDMIPR) .....	7
23 - Signature d'une convention avec la SEGAPAL (Société publique locale gestion des espaces publics du Rhône) - Grand Parc de Miribel Jonage pour la mise en place de chantiers jeunes pour l'année 2024).....	8
2 - Compte administratif 2023 de la Commune d'Oullins .....	9
3 - Compte administratif 2023 de la Commune de Pierre-Bénite .....	10
4 - Compte administratif 2023 du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite.....	11
5 - Compte de gestion 2023 de la Commune d'Oullins.....	12
6 - Compte de gestion 2023 de la Commune de Pierre-Bénite .....	12
7 - Compte de gestion 2023 du budget annexe culture 2023 de la Commune de Pierre-Bénite.....	12
8 - Affectation des résultats 2023 de la Commune d'Oullins, de la Commune de Pierre-Bénite et de son budget annexe Culture au budget de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite .....	13
9 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024 de la commune déléguée d'Oullins, sur la base des taux d'imposition 2023 de la Ville d'Oullins.....	14
10 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024 de la commune déléguée de Pierre-Bénite, sur la base des taux d'imposition 2023 de la Ville de Pierre-Bénite .....	15
17 - Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2024.....	16
18 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2024 .....	17
11 - Budget primitif 2024 de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite.....	18
20 - Approbation du Contrat de Ville métropolitain 2024 - 2030 - Engagements Quartiers 2030.....	31
21 - Approbation de la Convention locale d'application (CLA) Oullins-Pierre-Bénite 2024 - 2030 .....	35
22 - Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 .....	39
24 - Attribution de subvention "Bourse Initiatives Jeunes 2023/2024" .....	44
25 – Vœu présenté par les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés contre l'arrêté DDPP-DREAL2024-19 validant la mise en service de la nouvelle unité de production de l'entreprise DAIKIN.....	47

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à tous.

*M. le Maire procède à l'appel nominal.*

Le quorum est atteint.

### **Désignation du secrétaire de séance**

*Tassadit BELLABAS est désignée secrétaire de séance.*

### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2024**

**M. LE MAIRE.-** Y a-t-il des commentaires relatifs à ce procès-verbal ? *(Non.)*

Je passe au vote.

**Le procès-verbal du 12 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **1 - Compte-rendu des Décisions du Maire**

**M. LE MAIRE.-** Nous vous avons transmis les décisions du Maire.

### **12 - Attribution de crédits non-affectés**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous savez qu'au fur et à mesure de l'année et de l'exécution de notre budget, nous procédons à l'attribution de crédits non affectés.

Nous vous proposons de doter Music' 85 à hauteur de 268,40 €, au titre du voyage effectué à Nürtingen en décembre dernier.

Il y a également une participation aux BCD des écoles pour 7 174 €.

Nous inscrivons également 3 500 € pour la coopérative scolaire de Jules Ferry, qui prévoit un accompagnement des élèves aux Jeux Paralympiques de Paris.

Et puis Courir pour elles est doté de 690 €, au titre de la collecte de soutien-gorge en 2022 et 2023.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Cela fait partie des délibérations sans prise de parole, en tout cas demandée.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*Ne prennent pas part au vote : M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION.*

### **13 - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les Villes d'Oullins et de Pierre-Bénite avaient adhéré au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les garantir contre les risques financiers, par nature imprévisibles, qui leur incombent en application du régime de protection sociale du personnel.

Ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2024, et pour procéder à son renouvellement, le CDG doit engager une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics.

Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au CDG de mener cette procédure de marché pour le compte de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

Les contrats conclus devront être d'une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et être sous un régime de capitalisation.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*Ne prend pas part au vote : M. LOCATELLI.*

#### **14 - Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En vertu de l'article L731-1 du code général de la fonction publique, "l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles".

En effet, les agents publics bénéficient de l'ensemble des prestations familiales légales.

Complétant ces dispositions légales, l'administration mène une action sociale spécifique en faveur des agents publics, l'un des volets de cette action étant constitué par l'ensemble des prestations d'action sociale accordées aux agents pour les aider à faire face à diverses situations.

Ces aides visent à réguler des situations inégalitaires en fonction de la situation sociale, économique et familiale des agents et ne constituent donc pas un complément de rémunération. J'ajoute qu'elles sont complémentaires et cumulables avec le CNAS d'une part et le CASC d'autre part.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément.

Voilà une délibération qui nous est chère sur les prestations familiales pour nos agents. C'est quelque chose que vous avez travaillé tous ensemble, sur lequel nous essayons de faire le maximum. Je pense notamment à l'allocation parents d'enfants porteurs de handicaps qui est extrêmement importante, qui fait partie de ce panel d'offres de notre part et qui semble indispensable pour la solidarité envers les uns et les autres.

En tout cas, merci à Clément et merci à tous les agents qui mènent encore aujourd'hui ce dialogue régulier et permanent avec nos agents notamment au sein de cette commune nouvelle qui pose un certain nombre de questions et d'interrogations sur la suite. Tout cela est fait dans l'écoute, la bienveillance de tous. C'est très bien.

J'en profite pour rappeler que nous aurons les élections de nos représentants du personnel ce jeudi. C'est toujours un moment fort au niveau d'une collectivité. Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **15 - Prise en charge des frais de déplacement**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les agents d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

De manière générale, un agent a quatre ans pour demander la prise en charge de ses frais de déplacement. Pour ce faire, il doit fournir un état de frais de déplacement dûment rempli et signé, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Les agents se déplaçant à l'intérieur de leur résidence administrative pour les besoins du service avec leur véhicule personnel peuvent prétendre à une indemnité dite de fonction itinérante d'un montant de 300 € par an.

Enfin, l'indemnité de changement de résidence est versée lors d'un recrutement de fonctionnaire, par voie de mutation ou de détachement, ou d'un contractuel, sous réserve de certaines conditions.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **16 - Majoration de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) est attribuée aux fonctionnaires (stagiaires ou titulaires) qui occupent un emploi comportant une responsabilité ou une technicité particulière.

La NBI est prise en compte pour la retraite et fait l'objet d'une cotisation vieillesse. Elle se traduira par un supplément de pension en fonction du montant de la bonification et de la durée de perception. Elle cesse d'être versée lorsque l'agent ne remplit plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

Les périmètres des Quartiers Politique de la Ville (QPV) ont eu un impact sur l'attribution de la NBI et notamment en ouvrant droit à cette bonification aux fonctions de sécurité sur ces quartiers prioritaires.

L'article 2 du décret du 3 juillet 2006 permet aux agents attributaires de la NBI au titre de l'exercice de fonctions en QPV, de bénéficier d'une majoration maximale de 50 % des points déjà acquis lorsqu'ils sont confrontés à des sujétions plus particulières, lorsqu'ils assument des responsabilités spécifiques ou encore lorsqu'ils participent à la mise en œuvre d'actions liées à la politique de la ville.

Considérant que certains agents de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite exercent leurs missions dans les quartiers prioritaires et qu'ils sont confrontés à des sujétions particulières, il est proposé de majorer la NBI de 50 %.

Je précise que lors du CST qui s'est réuni le 4 avril dernier, ce texte a été voté à l'unanimité. Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver vous aussi cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **19 - Mise à jour du Plan Départemental et Métropolitain des linéaires de Promenade et Randonnée (PDMIPR)**

**Rapporteur : M. GUILLEMAN.**

**M. GUILLEMAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération sur la mise à jour du Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et Randonnée qu'on appelle plus vulgairement le PDMIPR.

Il est un outil de protection des chemins ruraux et de mise en valeur des territoires à travers la valorisation du patrimoine historique en milieu urbain. Il maille l'ensemble du territoire métropolitain et national. Il est matérialisé sur le terrain par un balisage suivant les préconisations de la charte nationale. Ces itinéraires sont à destination des randonneurs.

Il contribue à étoffer l'offre de déplacement destinée aux piétons et à promouvoir l'activité physique.

Le maillage métropolitain est divisé en six secteurs, Oullins-Pierre-Bénite est concerné par le 6<sup>ème</sup> nommé "Balmes, lînes et plateau du Lyonnais". La mise à jour du tracé intervient dans le cadre d'une remise à plat globale des cheminements métropolitains et d'une réactualisation du balisage rendue nécessaire par son obsolescence.

Par conséquent, la Ville doit approuver le nouveau maillage du PDMIPR sur le territoire communal, le tracé de la boucle communale et le nom des nouveaux poteaux comme indiqué en annexe.

Compte tenu de l'intérêt de cette délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**23 - Signature d'une convention avec la SEGAPAL (Société publique locale gestion des espaces publics du Rhône) - Grand Parc de Miribel Jonage pour la mise en place de chantiers jeunes pour l'année 2024)**

**Rapporteuse : Mme DAUVERGNE.**

**Mme DAUVERGNE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette délibération concerne notre jeunesse. Chaque année, la direction animation jeunesse organise des chantiers jeunes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Ces chantiers sont organisés pendant les vacances scolaires à destination des Oullinois et des Pierre-Bénitains âgés de 16 à 17 ans. Ils permettent de proposer aux jeunes une première découverte du monde du travail en participant à des missions d'intérêt collectif.

Ces chantiers permettent de valoriser l'engagement des jeunes et de les accompagner dans une démarche éducative. Ils permettent aussi aux jeunes de financer des projets individuels ou collectifs.

Un partenariat s'est développé par la collectivité avec la SEGAPAL, qui est la société qui gère le parc de Miribel Jonage, ce qui permet aux jeunes d'effectuer des chantiers au sein du Grand Parc Miribel Jonage avec des missions telles que l'entretien des espaces verts, le jardinage, la participation à des ateliers de sensibilisation à l'alimentation, à la protection de la nature, ainsi de suite.

Pour 2024, deux semaines de chantier sont programmées pendant les vacances de printemps et d'été avec pour chacune la possibilité d'inscrire sept jeunes. Une attention particulière est portée sur la mixité sociale et de genre de chaque groupe. Une communication est faite auprès de nos différents partenaires privilégiés (Sauvegarde69, Association des Centres Sociaux, Mission locale, service politique de la Ville) pour sensibiliser un maximum de jeunes.

Le Grand Parc Miribel Jonage prend en charge une gratification de 15 € HT et un panier repas de 6 € HT, soit 21 € HT par jeune et par jour, soit une recette possible pour la collectivité de 294 € si toutes les places sont pourvues au cours de l'année. Et je précise que la commune rajoute un chèque vacances de 30 € par jeune de façon à ce que la gratification soit plus intéressante, ce qui est valable aussi pour les chantiers mis en œuvre par la commune.

La mise en œuvre de ces chantiers appelle la signature d'une convention entre la SEGAPAL et la commune.



Aussi, je vous demande d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la SEGAPAL.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **2 - Compte administratif 2023 de la Commune d'Oullins**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

La présentation de la partie relative au compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat est cette année particulière. Comme je l'ai déjà évoqué lors du débat d'orientation budgétaire en séance du Conseil Municipal du 12 mars dernier, nous ne parlerons pas cette année de résultat au singulier mais de résultats au pluriel. En effet, l'Union de nos deux Communes a eu pour effet de mettre fin à trois budgets : les deux budgets principaux des Villes d'Oullins et de Pierre-Bénite ainsi que le budget annexe culture de la Ville de Pierre-Bénite.

C'est la raison pour laquelle je vais avoir le plaisir de vous présenter le compte administratif de la Ville d'Oullins. Puis, je céderai la parole à ma collègue, Marlène BONTEMPS, adjointe aux finances de la Ville de Pierre-Bénite jusqu'au 31 décembre de l'année dernière, qui vous présentera les principaux chiffres des comptes administratifs du budget principal de la Ville de Pierre-Bénite ainsi que celui de son budget annexe Culture.

Nous procéderons ensuite de la même manière, pour la présentation des comptes de gestion ainsi que du calcul des résultats et de leur affectation.

Pour l'année 2023 :

- Le total des titres émis en recettes de fonctionnement s'établit à 32 051 264,53 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 28 458 851,29 €
- Le total des titres émis en recettes d'investissement s'établit à 4 584 895,46 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 6 865 223,50 €
- Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement sont de 0,00 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 884 996,72 €
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 284 866,75 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 2 138 686,77 €.

Je vous remercie, mes chers collègues.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je vais demander à Clotilde POUZERGUE de sortir comme il est d'usage en tant que maire d'Oullins.

*(Mme POUZERGUE sort de la salle.)*

Je mets aux voix ce compte administratif.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 6 votes contre (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD), 2 abstentions (M. JAVAZZO, M. MAUXION).**

*Ne prend pas part au vote : M. MOUCHIKHINE.*

*(Retour de Mme POUZERGUE dans la salle.)*

### **3 - Compte administratif 2023 de la Commune de Pierre-Bénite**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il s'agit du compte administratif de l'année 2023 pour la commune de Pierre-Bénite et s'agissant du budget principal.

- Le total des titres émis en recettes de fonctionnement s'établit à 16 865 482,12 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 15 712 796,92 €
- Le total des titres émis en recettes d'investissement s'établit à 2 072 253,50 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 2 446 118,26 €
- Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement sont de 45 294,50 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 540 256,45 €
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 0,00 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 183 081,58 €

En 2023 les recettes de fonctionnement ont vu leur volume s'accroître du fait de l'application d'un coefficient de valorisation du produit fiscal d'un montant de 7,10 % qui correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté dans la loi de finances 2023.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été marquées par la hausse des prix des matières premières ainsi que de l'énergie.

Il est à noter toutefois que des efforts considérables et remarquables ont été effectués par la collectivité ainsi que ses agents afin de limiter l'effet de cette hausse.

Côté investissements, la collectivité a poursuivi sa volonté de faire monter en gamme ses équipements et d'améliorer encore son attractivité.

Enfin, grâce à une très bonne gestion, la stabilité financière de la collectivité a été préservée et aucun emprunt n'a été levé en 2023.

Je vous propose donc d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de Pierre-Bénite tel que présenté en annexe.

*(M. MOROGE sort la salle.)*

**Mme POUZERGUE.-** Merci, Madame BONTEMPS.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,  
8 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT,  
Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M.  
JAVAZZO), 2 votes contre (M. MAUXION et M. MOUCHIKHINE).**

*(Retour de M. MOROGE dans la salle.)*

#### **4 - Compte administratif 2023 du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite**

**Rapporteure : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Le compte administratif 2023 pour Pierre-Bénite côté budget annexe de la culture :

- Le total des titres émis en recettes de fonctionnement s'établit à 479 138,44 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 512 312,18 €
- Le total des titres émis en recettes d'investissement s'établit à 19 668,61 €
- Le total des mandats émis en dépenses de fonctionnement s'établit à 37 082,98 €
- Les restes à réaliser en recettes de fonctionnement sont de 15 000 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 42 260,49 €
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 0,00 €
- Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement sont de 0,00 €.

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe de la culture sont principalement issues d'une subvention versée par le budget principal de la Ville. En moyenne, ce budget présente un taux de réalisation de près de 90 %.

Le budget annexe de la culture sera désormais intégré au budget principal de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite. Il est à noter que cette intégration facilitera notamment l'entretien et la mise aux normes des bâtiments qui le composent, c'est-à-dire le théâtre et le cinéma.

Je vous propose donc d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la Commune de Pierre-Bénite tel que présenté en annexe.

*(M. MOROGE sort de la salle.)*

**Mme POUZERGUE.-** Merci, Madame BONTEMPS.

Je mets ce rapport aux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,  
9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT,  
Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M.  
JAVAZZO, M. MAUXION), 1 vote contre (M. MOUCHIKHINE).**

*(Retour de M. MOROGE dans la salle.)*

## **5 - Compte de gestion 2023 de la Commune d'Oullins**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire.

Conformément à l'article D2343-5 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion 2023 est remis par le Service de Gestion Comptable de la commune au Maire pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte administratif 2023 de la Commune d'Oullins est conforme au compte de gestion 2023 établi par le Service de Gestion Comptable.

Tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,  
9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT,  
Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M.  
JAVAZZO, M. MAUXION).**

*Ne prend pas part au vote : M. MOUCHIKHINE.*

## **6 - Compte de gestion 2023 de la Commune de Pierre-Bénite**

### **7 - Compte de gestion 2023 du budget annexe culture 2023 de la Commune de Pierre-Bénite**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Je pense que je vais faire un tir groupé sur le compte de gestion de la Commune de Pierre-Bénite et celui du budget annexe culture 2023 de la Commune de Pierre-Bénite.

Sans surprise, les comptes administratifs 2023 de la Commune de Pierre-Bénite et du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite sont conformes à leurs comptes de gestion 2023 respectifs établis par le Service de Gestion Comptable de Caluire.

Tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de la Commune de Pierre-Bénite et du budget annexe de la culture de Pierre-Bénite.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des membres présents,  
10 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT,  
Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M.  
JAVAZZO, M. MAUXION, M. MOUCHIKHINE).**

**8 - Affectation des résultats 2023 de la Commune d'Oullins, de la Commune de Pierre-Bénite et de son budget annexe Culture au budget de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteurs** : M. DELORME et Mme BONTEMPS.

**M. DELORME.**- Merci, Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

L'examen des différents Comptes Administratifs 2023 met en évidence les résultats suivants :

POUR LA VILLE D'OULLINS :

- Un résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement égal à :
  - o 5 992 401,92 €.
- Un solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement égal à :
  - o - 2 458 531,40 €.
- Un Reste à réaliser net 2023 en dépenses d'investissement égal à :
  - o - 1 853 820,02 €.
- Par conséquent, le besoin de financement s'élève à :
  - o - 4 312 351,42 €

Je donne la balle à ma collègue, Mme BONTEMPS, pour la suite.

**Mme BONTEMPS.**- Bien réceptionnée, merci.

POUR LA VILLE DE PIERRE-BÉNITE :

- Un résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement égal à :
  - o 2 159 098,96 €.
- Un solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement égal à :
  - o 797 339,06 €.
- Un Reste à réaliser net 2023 en dépenses d'investissement égal à :
  - o - 183 081,58 €.
- Par conséquent, le besoin de financement s'élève à :
  - o 0€

... puisque le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement couvre à lui seul la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses de la section d'investissement.

POUR LE BUDGET ANNEXE CULTURE DE LA VILLE DE PIERRE-BÉNITE :

- Un résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement égal à :
  - o 56 583,62 €.
- Un solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement égal à :
  - o - 3 629,99 €.
- Un Reste à réaliser net 2023 en dépenses d'investissement égal à :

o 0 €

-Par conséquent, le besoin de financement s'élève à :

o - 3 629,99 €.

**M. DELORME.**- Par conséquent, le résultat consolidé 2023 résulte de l'addition des résultats des Villes d'Oullins, de Pierre-Bénite et du budget annexe culture de la Ville de Pierre-Bénite.

- Un résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement égal à :

o 8 208 084,50 €.

- Un solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement égal à :

o - 1 664 822,33 €.

- Un Reste à réaliser net 2023 en dépenses d'investissement égal à :

o - 2 036 901,60 €.

- Par conséquent, le besoin de financement s'élève à :

o - 3 701 723,93 €

En conséquence des calculs effectués précédemment, il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2023 des trois budgets de la façon suivante :

Le solde d'exécution consolidé 2023 des trois sections d'investissement est affecté au chapitre 001 - Résultat d'investissement reporté des dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2024 pour la somme de : 1 664 822,33 €.

La part du résultat de clôture consolidé 2023 des trois sections de fonctionnement destinée à couvrir le besoin de financement présenté ci-avant est affectée à l'article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé des recettes de la section d'investissement du budget primitif 2024 pour la somme de : 3 701 723,93 €.

Enfin, le reliquat du résultat de clôture consolidé 2023 des trois sections de fonctionnement est affecté au chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté des recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2024 pour la somme de : 4 506 360,57 €.

Nous vous remercions, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.**- Merci pour cette présentation à deux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,**

**9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION), 1 vote contre (Mme SECHAUD).**

**9 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024 de la commune déléguée d'Oullins, sur la base des taux d'imposition 2023 de la Ville d'Oullins**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.**- Merci, Monsieur le Maire,

Pour la commune déléguée d'Oullins en particulier, Mes chers collègues,  
La création de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite nécessite d'effectuer progressivement une convergence des taux d'imposition dits " ménage " des deux Communes à l'origine de cette union.

Afin de ne pas effectuer ce processus trop rapidement, il est proposé de faire converger les taux sur une période de 12 ans, celle-ci débutant pour l'année 2025.

En 2024, les taux d'imposition de la Commune déléguée d'Oullins seront donc identiques à ceux de la Commune d'Oullins pour l'année 2023 à savoir :

- o Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,30 %
- o Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,33 %
- o Pour la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) : 26,10 %.

Je vous remercie, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Je ne sais pas si ce tableau à droite est très clair, en tout cas le propos était clair, Clément, merci.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,**

**9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M. JAVAZZO, M. MAUXION), 1 vote contre (M. MOUCHIKHINE).**

**10 - Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024 de la commune déléguée de Pierre-Bénite, sur la base des taux d'imposition 2023 de la Ville de Pierre-Bénite**

**Rapporteuse : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

En effet, la création de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite nécessite de faire converger progressivement les taux d'imposition. Cette convergence ne débutant qu'en 2025 les taux d'imposition de la commune déléguée de Pierre-Bénite seront donc les mêmes qu'en 2023, à savoir :

- o Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27,51 %
- o Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48,48 %.
- o Pour la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) : 15,79 %.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver ces taux.

**M. LE MAIRE.-** Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,**

**10 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION).**

**M. LE MAIRE.-** Avant de passer aux délibérations avec intervention, nous avons deux délibérations prévues sur les subventions. Nous avons une intervention pour ces deux délibérations de M. MANTELET qui n'est pas là. Je ne pense pas qu'il ait transmis son intervention. Je vous propose donc d'intervertir et de passer directement à ces deux délibérations.

**17 - Subventions de fonctionnement inférieures à 23 000 € apportées par la Commune pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. DUCHAMP.**

**M. DUCHAMP.-** Bonsoir à tous.

Mesdames, Messieurs, la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite souhaite maintenir son effort au bénéfice de la vie associative et propose d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessous.

Comme vous le savez, les acomptes ont déjà été versés à certaines associations conformément à la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Oullins et à la délibération du 12 décembre 2023 de la Ville de Pierre-Bénite relative au versement des acomptes 2024 de subventions aux associations.

Je vais faire abstraction des chiffres.

Chaque association recevra un courrier de notification suivant les modèles annexés à la présente délibération.

Une convention d'objectifs a été signée entre la mairie de Pierre-Bénite et l'Union sportive municipale de Pierre-Bénite en 2022. Cette convention qui couvre les saisons 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 est annexée à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande d'autoriser le Maire à procéder au versement des montants restant dus, soit 226 122,50 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je vais passer au vote étant entendu que les élus qui seraient membres d'un bureau, d'un CA de ces associations seront comptabilisés comme ne prenant pas part au vote. Je vous remercie de bien signaler vos présences éventuelles dans ces organes de nos associations.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*Ne prennent pas part au vote :*

- *Sandrine BELMONT pour le Comité des fêtes*
- *Eliane CHAPON pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine*
- *Alain DONJON pour Les Amis de Pierre-Bénite*
- *Marcel GOLBERY pour l'Olympique Lyon Sud*
- *Josiane MARTIN pour Pierre-Bénite son histoire, son patrimoine*
- *Levana MBOUNI pour Les Amis de Pierre-Bénite*
- *Marjorie MERCIER pour le Comité des fêtes*
- *Christiane PLASSARD pour l'UAICF*
- *Tassadit BELLABAS pour Oullins entr'aide*



- Claire BELLISSEN pour ASSEDA

- Benjamin GIRON pour ASSEDA

**18 - Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € et subventions d'investissement apportées par la Commune pour l'année 2024**

**Rapporteur : M. DUCHAMP.**

**M. DUCHAMP.-** Merci, Monsieur le Maire.

Dans le même esprit, nous retrouvons toutes les associations comme l'ACSO pour la partie sociale qui représente 399 948 €.

Nous avons la partie de la médiathèque, les grosses associations sportives. Nous avons également la Fraternelle, Oullins Sainte Foy Basket, le Patronage Laïque, le PLO, Pierre-Bénite Athlétisme, Échanges Francophones, Music'85, Musique O Parc, le Centre de Santé Benoît Frachon, le Comité d'actions sociales et culturelles. Cela nous donne un total de 1 881 688 €.

Pour certaines associations la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite utilisera le modèle type de convention annuelle annexé à la présente délibération.

Pour l'Association des Centres Socioculturels d'Oullins (ACSO), l'association Échanges Francophones, la Ludothèque et Oullins Centre-Ville, des conventions spécifiques ont été rédigées et sont jointes à la présente délibération.

Par ailleurs, pour le Centre de santé Benoît Frachon, la MJC André VIAL, le PATRONAGE LAÏQUE PIERRE-BÉNITE OMNISPORTS et PIERRE-BÉNITE ATHLÉTISME des conventions pluriannuelles ont déjà été signées en 2021, 2022 ou 2023. Ces conventions, toujours en cours de validité, sont jointes à la présente délibération pour information.

En outre, la commune d'Oullins-Pierre-Bénite apporte un soutien complémentaire à deux associations via une subvention d'investissement comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Il vous est demandé

D'APPROUVER les montants des subventions accordées aux associations conformément aux deux tableaux ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à procéder au versement des montants restant dus, pour les subventions de fonctionnement, soit 1 276 654 € (un million deux cent soixante-seize mille six cent cinquante-quatre euros).

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je mets aux voix dans les mêmes conditions que précédemment.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

*Ne prennent pas part au vote :*

- Christian AMBARD pour l'association Oullins Centre-Ville

- Chantal TURCANO-DUROUSSET pour l'association Oullins Centre-Ville

- Jean-Luc PAYS pour le Centre Benoît Frachon

- Michel BAARSCH pour la MJC d'Oullins

- Joëlle SECHAUD pour l'ACSO

Merci pour nos associations.

Je passe la parole à Clément DELORME pour le budget primitif 2024 de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite.

## **11 - Budget primitif 2024 de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite**

**Rapporteur : M. DELORME.**

**M. DELORME.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Après avoir débattu ensemble du compte administratif 2023, de son résultat et de son affectation, voici donc venu le moment d'évoquer cette année 2024 qui s'est ouverte depuis un trimestre maintenant.

Sans paraphraser le débat d'orientation budgétaire que nous avons engagé lors du Conseil Municipal du 12 mars dernier, il est néanmoins nécessaire de rappeler que ce budget primitif est donc le premier de la Commune Nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite, budget qui porte en son sein des enjeux mais aussi des espoirs et des ambitions.

Des enjeux car faut-il le rappeler, les années 2022 et 2023 ont nécessité l'intégration de mesures d'évolution du point d'indice et de réformes de filières successives qui, si nous ne pouvons que nous en réjouir pour la reconnaissance du travail effectué par nos agents, ont eu un impact sur les équilibres financiers des collectivités au sens large et de notre Commune en particulier et surtout en cette année 2024 où ces évolutions se feront ressentir en année pleine et cumulée.

Des espoirs car l'union portée depuis un an par les majorités des Villes de Pierre-Bénite et Oullins vise justement à atténuer les divers effets de décisions prises à l'échelle gouvernementale depuis le début des années 2010 et qui affaiblissent tant l'autonomie financière de notre Commune : participation au remboursement de la dette nationale, transferts de compétences vers les Communes avec peu ou pas de contrepartie financière, retrait de services publics régaliens tels les commissariats de police nationale notamment.

Des ambitions car grâce à cette Union imaginée par deux esprits visionnaires (Jérôme MOROGE et Clotilde POUZERGUE), la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite sera à même d'absorber la baisse drastique des dotations nationales pour continuer à investir, améliorer et faire perdurer pour le bien-être de ses citoyens des services publics à la hauteur des légitimes exigences des habitants d'une commune de 37 500 habitants.

La méthodologie d'élaboration de ce budget a répondu à une circonstance exceptionnelle liée à la préparation de l'union de nos deux communes.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget a été construit à partir des comptes administratifs 2022 ajustés et corrigés.

Pour sa section d'investissement, les prévisions ont été définies à partir des comptes administratifs 2022 pour les dépenses récurrentes mais aussi d'après les projets portés par les deux collectivités fondatrices.

Le total de ce budget primitif 2024 s'équilibre donc en dépenses et en recettes à hauteur de 75,8 M€. Comme vous le savez, un budget se décompose en deux sections également équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 57,4 M€ pour la section de fonctionnement ;
- 18,4 M€ pour la section d'investissement.

La présentation par chapitre budgétaire du budget primitif 2024 montre les grandes parties qui composent chacune des sections de ce budget, en dépenses et en recettes. Comme vous pouvez le voir sur le tableau qui est actuellement projeté à l'écran, en dépenses de fonctionnement, on retrouve le format des structures des budgets d'Oullins et de Pierre-Bénite.

- Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des charges à caractère général, des charges de personnel et des autres charges de gestion courante.
- Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des impôts et taxes, des dotations et participations et des produits et services des domaines.
- Les dépenses d'investissement sont essentiellement composées du remboursement des capitaux d'emprunts et des dépenses d'équipement.
- Les recettes d'investissement sont essentiellement composées de l'affectation du résultat 2023, des subventions extérieures et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

J'évoquerai les dépenses et recettes d'ordre de ce budget juste après.

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Nous allons donc aborder dans un premier temps la section de fonctionnement de ce budget primitif 2024. Ainsi que nous avons pu le voir ensemble dans le rapport précédent sur le compte administratif 2023, chaque section se décompose en recettes et dépenses réelles ainsi qu'en recettes et dépenses d'ordre.

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles se décomposent en près de 52,7 M€ de recettes réelles et 185 k€ de recettes d'ordre et, comme nous l'avons évoqué juste précédemment, du résultat antérieur reporté pour 4,5 M€. Le total de ces recettes est égal à 57,4 M€.

Si nous nous attachons plus particulièrement aux recettes réelles de fonctionnement, celles-ci sont principalement composées :

- Des produits et services des domaines pour 3,0 M€
- Des impôts et taxes pour 37,1 M€
- Des dotations et participations pour 10,8 M€
- De l'affectation du résultat 2023 pour 4,5 M€

J'attire votre attention sur le fait que cette année ont été intégrés les restes à réaliser en recettes mais aussi en dépenses de la section de fonctionnement des budgets 2023.

### **LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement se structurent autour de cinq grands postes :

- Les charges à caractère général pour près de 10,4 M€
- Les charges de personnel près de 27,4 M€
- Les autres charges de gestion courante pour 5,7 M€
- Les charges financières pour 1 116 700 €
- Les atténuations de produits pour 1 067 800 €

Je profite également de ce temps pour porter à votre attention que cette année encore la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite prévoit de ne pas recourir à l'emprunt et donc de se désendetter encore pour une somme qui serait supérieure à 3 M€.

Si nous pouvons effectuer cette prévision, c'est aussi que nous avons ciblé dans notre organigramme un équivalent temps plein affecté à la direction des finances qui aura pour objectif d'aller rechercher des financements externes auprès de nos partenaires historiques que sont l'État, la Métropole de Lyon et bien sûr la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Mais aussi auprès de financeurs que nous ne connaissons peut-être pas encore mais que nous souhaitons découvrir et avec lesquels nous allons chercher à nouer de nouveaux partenariats tant d'un point de vue financier que d'un point de vue expertise ou ingénierie.

Les dépenses d'ordre se composent de deux grands blocs :

- La dotation aux amortissements qui compte pour 3,4 M€ et trouve sa correspondance à l'euro près en recette d'investissement.
- Le virement à la section de fonctionnement pour 6,7 M€. Ce virement préfigure d'une certaine manière ce que pourrait être le résultat anticipé de la Commune d'Oullins-Pierre-Bénite à fin 2024. En tant que dépense d'ordre, elle trouve sa correspondance à l'euro près en recette d'investissement.

La présentation de la section de fonctionnement étant maintenant achevée, nous allons, sans plus tarder, entamer la présentation de la section d'investissement en commençant tout d'abord par les recettes.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 18,4 M€ et se composent de recettes réelles pour près de 8,3 M€ (en intégrant les restes à réaliser 2023 sur l'exercice 2024) et de recettes d'ordre pour près de 10,1 M€.

Les recettes réelles se composent principalement de :

- Fonds de compensation pour la TVA à hauteur de 1 M€
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3,7 M€
- Les restes à réaliser de 2023 intégrés au budget 2024 dès le budget primitif pour 0,3 M€
- Les subventions pour 3,3M€

Les recettes d'ordre d'investissement 2024 sont quant à elles composées des contreparties des dépenses d'ordres de fonctionnement évoquées ci-avant de ce rapport et c'est la raison pour laquelle je n'y reviendrai pas.

## **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Au titre des dépenses réelles, nous allons trouver :

- Les dépenses d'équipements pour 11,1 M€ ;
- Les restes à réaliser de 2023 intégrés dès le budget primitif 2024 pour 2,3 M€ ;
- Le remboursement des capitaux d'emprunts pour 3,1 M€.

Au titre des dépenses d'ordre se trouvent 185 300 € d'opérations patrimoniales qui correspondent pour l'essentiel à des opérations de transformation de travaux en cours qui sont maintenant terminés, vers des comptes d'immobilisation qui vont ainsi permettre de débiter leur amortissement.

Enfin, est comptabilisé en dépense d'investissement le solde d'exécution de la section d'investissement 2023 déficitaire de 1 664 822 €.

Si nous revenons un instant sur le programme des dépenses d'équipements 2024, nous pouvons retenir les points suivants :

- Immobilisations incorporelles pour 322 k€ : maintenance et mise aux normes de nos logiciels et systèmes d'informations ; études portant notamment sur la construction du gymnase et du centre nautique du futur quartier de la Saulaie.
- Subventions d'équipement pour 481 k€ : prennent notamment en compte le programme d'aides aux particuliers pour l'habitat dégradé, les subventions accordées aux bailleurs sociaux pour l'entretien du parc immobilier social et la participation de la Commune à la ZAC de la Saulaie.
- Associations pour 647 k€ : prévoient notamment des travaux pour le centre social Graine de vie, pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment du Centre de la Renaissance : MJC / CASCOL JUDO, La seconde tranche de travaux de relamping en Leds du centre de la Renaissance, L'amélioration de la sécurité à l'entrée du centre de la Renaissance (MJC) par l'installation d'un visiophone.
- Culture pour 745 k€ : regroupent des travaux pour la rénovation de la façade de l'école de musique et des aménagements intérieurs selon un schéma en cours de définition, la sécurisation et l'étanchéité du théâtre de la Renaissance ainsi qu'une réhabilitation du hall d'entrée, l'acquisition d'une régie logistique, la réfection des vestiaires situés au niveau 2 de la MJC de la Renaissance ainsi que dans du matériel divers.
- Espaces verts pour 239 k€ : travaux d'aménagement paysager dans les cours d'écoles ainsi qu'une reprise du cours d'eau dans le parc de Sanzy, la poursuite des travaux à la balme du parc Chabrières, l'agencement des locaux du service espaces verts, l'adaptation des plantations communales à la transition climatique, l'acquisition et le renouvellement de matériel de motoculture et la création de nouvelles bouches d'arrosage.
- Accessibilité aux bâtiments communaux : 130 k€
- Petite enfance 279 k€ : travaux à la crèche Poussins de l'espace Moreaud avec l'extension du nombre de lits, la reconfiguration de la cuisine et de la salle de changes, mais aussi des pôles petite enfance, des crèches Pinocchio, Pierre de

Lune, Petit Prince, Pré en Bulle, Bamboullins et Arlequin ainsi que des lieux d'accueils enfants parents, ...

- Écoles : 2,8 M€ : restaurant au sein du groupe scolaire Marie Curie, agrandissement du restaurant scolaire de l'école du centre, aménagement et désimperméabilisation de la cour élémentaire Jean de la Fontaine, végétalisation et aménagement de la cour de l'école de Haute-Roche, seconde tranche de la réfection de l'étanchéité du bâtiment de l'école Ampère, pose de sols souples au sein de l'école Lurçat et un ensemble de travaux divers tout au long de l'année 2024.

- Sécurité : 568 k€ : caméras de vidéoprotection ainsi que maintenir en bon état de fonctionnement le parc existant et acquérir du matériel de transport.

- Solidarité : 80 k€ : réfection de la grande salle et des sanitaires de l'espace Croix Tournus ainsi que des travaux dans les cuisines du foyer Ambroise Croizat et de la Résidence la Californie.

- Sport : 2,2 M€ : première tranche de travaux dédiés à l'aménagement du stade Lapalus, la rénovation de l'éclairage du stade du Merlo, les travaux divers de relamping Leds des gymnases Paillat, Herzog ainsi que des travaux à la Canopée, la piscine municipale, le gymnase du parc etc...

- Transition Ecologique : 1,2 M€

Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Médiathèque MEMO, études pour la rénovation énergétique et la pose de panneaux photovoltaïques de l'école Jean de la Fontaine et du gymnase Yann Cucherat, le relamping Leds du gymnase Yann Cucherat, des travaux d'isolation et d'installation de gestion technique centralisée dans divers bâtiments, le lancement d'études de sobriété énergétique, la rénovation de systèmes de chauffage à l'Hôtel de Ville et la Mairie déléguée.

Relamping Leds au centre de la Renaissance, à l'espace Bussière, aux gymnases Montlouis et Paillat, des travaux d'isolation à l'espace sportif Jean Jaurès, aux écoles Jules Ferry et élémentaire du Golf, des travaux de réduction de ponts thermiques à l'Hôtel de Ville, la végétalisation de la cour d'école de Haute-Roche.

Dans un souci de bien-être au travail des agents de la Collectivité et devant tenir compte des modifications climatiques qui s'installent d'années en années notamment durant les mois d'été, la Commune a dû, en même temps que des travaux d'isolation des bâtiments communaux, prévoir d'installer aussi des systèmes de climatisation pour la somme de 61 700€.

- Urbanisme : 300 k€ : aires de jeux pour enfants, l'installation de bornes électriques pour les marchés forains et la réalisation de plans topographiques, la poursuite du changement des WC publics, des travaux d'assainissement ainsi que des travaux de mobilier urbain et enfin des opérations de préemption.

- Divers : 1,5 M€ : ensemble de travaux divers d'équipement pour notamment, la reconfiguration du système d'information, la réhabilitation de la Maison de la Camille, le renouvellement du parc auto et un ensemble de travaux d'amélioration et de maintien aux normes des bâtiments communaux.

## **DETTE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le stock de dette de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite s'élève à 47 649 005,87 €, dont 90 % est constitué d'emprunts à taux fixe.

Sur la charte Gissler, 99 % très exactement de notre dette est sécurisée au niveau 1A, soit le niveau de sécurité maximal.

Je vous remercie mes chers collègues de votre attention que j'ai mise à rude épreuve, en vous proposant ce parcours financier si caractéristiques de nos mois d'avril, mais les budgets étant les actes fondateurs des actions qui sont les nôtres, ces étapes sont essentielles pour agir en faveur des Oullinois et des Pierre-Bénitains.

Je veux remercier mes prédécesseurs oullinois et pierre-bénitains les plus récents : Marlène BONTEMPS, Maryse MICHAUD et Christine CHALAND parce que c'est aussi grâce à elles et à la qualité de leur travail qui fut tout sauf simple ces dix dernières années que nous pouvons aujourd'hui compter sur des finances saines.

Je veux remercier Jérôme MOROGE et Clotilde POUZERGUE pour avoir imaginé et si courageusement conduit ce projet de commune nouvelle qui nous place désormais dans une situation financière d'une solidité et d'une robustesse telle qu'on n'en avait pas connu depuis au moins 15 ans.

Je ne peux pas ne pas remercier Stéphane MIGNERY, Cécile HAVET, Paul VELIKONIA et toute la direction des finances pour le travail à la fois admirable et considérable qu'ils ont accompli depuis 13 mois jusqu'à ce jour du vote du premier budget de la commune nouvelle.

Et, enfin, je vous remercie vous, mes chers collègues, de bien vouloir adopter ce budget 2024 pour notre commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément. Je passe aux questions.

Nous avons une question de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Ce n'est pas une question, c'est une intervention.

Je serai moins admirative que M. DELORME qui nous gêne à chaque intervention.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur DELORME, c'est le premier budget de cette commune nouvelle qu'a engendrée la fusion que nous ont imposée les maires respectifs des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite, l'une de 27 000 habitants ayant été une ville très endettée mais forte de nombreuses recettes et l'autre de 10 000 habitants ayant été une commune peu endettée mais pauvre en recettes.

L'héritage empoisonné légué à cette commune nouvelle se retrouve dans ce premier budget primitif. Et on le retrouvera de budget primitif en budget primitif. C'est la dette colossale auprès de sept organismes prêteurs différents, emprunts datant pour les plus anciens de 2006 et pour les plus récents de 2021 auxquels s'ajoutent les pénalités monstrueuses récoltées lors du rachat des emprunts toxiques. Alors que les Oullinoises, Oullinois et les Pierre-Bénitaines, Pierre-Bénitains se rendent bien compte qu'à ce jour le capital restant dû est de 47 649 005,87 €, qu'ils intègrent bien aussi que pour cette seule année 2024, année de ce premier budget primitif de fusion, vous leur réservez, Monsieur le Maire, un capital à rembourser de 3 123 000 € plus des

intérêts à hauteur de 1 132 351,83 €. Cette situation a de lourdes conséquences sur la capacité d'investissement et donc de services rendus à la population.

Ce que les Pierre-Bénitains doivent retenir de cette fusion c'est qu'ils sont passés d'un encours de dette de 631 € par habitant à un encours de dette de 1 206,44 € par habitant, que si Pierre-Bénite avait une capacité de désendettement de cinq ans, ce qui plaçait cette commune parmi les villes financièrement à l'abri, la commune nouvelle fait exploser la capacité de désendettement à 11 ans, ce qui est inquiétant car ce niveau est le double de celui de la strate qui, lui, est de 5,8 ans. La commune nouvelle est, en effet, près de 36 % plus endettée que les communes de la strate.

Et que dire de l'épargne brute par rapport aux recettes de fonctionnement qui a dégringolé de 18,04 % à Oullins à seulement 8,20 pour la commune nouvelle d'Oullins-Pierre-Bénite car les dépenses réelles de fonctionnement, parlons-en, pour les Oullinois étaient de 975 € par habitant en 2023 et sont de 1 260,23 € à Oullins-Pierre-Bénite cette année de fusion.

J'en viens aux conséquences irrémédiables. Ces chiffres que d'aucuns diraient qu'ils sont barbares sont un obstacle infranchissable à de nouveaux grands investissements et ne permettent que des travaux d'entretien et d'amélioration.

Et le fait est, peu de projets et d'investissements vraiment nouveaux dans ce budget primitif 2024 qui n'auraient pas déjà été programmés à Oullins, en tout cas, dans le budget primitif 2023. On retrouve, en effet, le restaurant au sein du groupe scolaire Marie Curie, la végétalisation de la cour d'école Jean de La Fontaine.

Le territoire de Pierre-Bénite bénéficierait-il davantage d'investissements grâce à cette fusion ? C'est une question.

En tout cas, pas question d'emprunter pour financer un quelconque équipement. Je pense avoir fait la démonstration chiffres à l'appui de pourquoi vous ne pouvez pas recourir à un nouvel emprunt.

Mais l'État, lui, exige des communes un budget vert, c'est-à-dire des investissements en faveur de la transition écologique.

Du coup, heureusement, il y a les aides élevées de l'État notamment à l'investissement local et aussi toutes les subventions accordées par la Métropole de Lyon dès lors qu'une commune piétonnise comme c'est le cas pour le passage de la Camille, végétalise des cours d'écoles comme c'est le cas pour l'école Jean de La Fontaine, installe des panneaux photovoltaïques sur les toits comme cela a été le cas pour l'école de la Glacière.

Subventions qui s'ajoutent au budget que la Métropole octroie aux communes dans le cadre du FIC et PROX ainsi qu'au budget qu'elle accorde aux projets de territoire dans le cadre de la conférence territoriale des maires.

Et puis tout d'un coup on voit surgir la grande absente, en tout cas à Oullins, de ces dernières années, la Région qui ne faisait jusqu'alors parler d'elle que pour booster la vidéosurveillance, son sésame à la sécurité et qui persiste et signe puisque vous implantez de nouvelles caméras.

Heureusement, la Ville d'Oullins, Pierre-Bénite aussi, a une forte histoire associative, sportive, culturelle, sociale, histoire qui a cimenté la ville au sens



de ses valeurs associatives. Il ne serait donc pas entendable que vous baissiez les subventions allouées au théâtre de la Renaissance aussi bien qu'aux associations. Ils et elles fabriquent le lien entre les habitants tout en contribuant à leur épanouissement personnel et collectif, offrant aux plus jeunes comme aux adultes des lieux d'activité, de loisir mais aussi de rencontre, d'échange, de reconnaissance.

Enfin, je terminerai mon intervention par une question. Le budget primitif fait mention des organismes dans lesquels notre collectivité a pris un engagement financier dont pour certains d'entre eux la détention d'une part du capital. C'est le cas pour la SEMCODA. La Ville d'Oullins est entrée en 2016 au capital de la SEMCODA à laquelle l'exécutif d'alors avait octroyé un bail emphytéotique pour qu'elle réhabilite dès 2017 le château de la Bussière, y aménage des logements sociaux, charge à la Ville d'offrir aux habitants la jouissance d'un jardin extérieur et d'une salle municipale en rez-de-chaussée. Nous avons même inauguré les travaux en posant la première pierre restée depuis solitaire au milieu de la cour du château.

Qu'envisagez-vous, Monsieur le Maire, pour la renaissance, sans mauvais jeu de mots, de ce patrimoine acquis par la Ville d'Oullins en 2000, il y a donc 24 ans ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Nous avons une demande d'intervention de M. HEBERT.

**M. HEBERT.-** Merci, Monsieur le Maire.

Le budget primitif d'une commune est le document financier prévisionnel qui projette les revenus et détermine les dépenses pour l'année suivante. Il incarne ainsi la vision politique de la majorité municipale.

Naturellement, nous ne partagerons pas les orientations budgétaires définies par cette majorité, ce qui nous conduit à nous prononcer contre leurs propositions.

Nous allons éviter les redites avec les éléments d'intervention de Mme SECHAUD que nous partageons et évoquer uniquement certains aspects de ce budget ayant particulièrement retenu notre attention.

Lors de la Commission Finances de la semaine dernière nous avons sollicité le détail des dépenses associées au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" et 6234 "Réceptions". Cependant, nous n'avons pas obtenu les informations demandées. À la place, des exemples de dépenses pour ces catégories nous ont été fournis incluant des coûts liés aux commémorations tels que des achats de gerbes, des pots, etc., inaugurations et événements tels que la fête de l'Iris, la Biennale de la Danse, les feux d'artifice du 14 juillet, les vœux du personnel et à la population. Était-ce volontaire ?

Nous avons constaté une hausse significative des budgets alloués dans les postes concernés. Le compte 6232 "fêtes et cérémonies" a vu son budget passer de 183 095 € en 2023 à 325 600 en 2024 et même 384 007 € si l'on considère les importants restes à réaliser issus de 2023, ce qui représente plus qu'un doublement.

Lorsqu'on compare avec les dépenses réellement effectuées en 2023 qui s'élevaient à 97 263 € le budget pour 2024 apparaît avoir plus que triplé. Cette augmentation spectaculaire nous surprend surtout que la fête de l'Iris, un événement annuel, ne justifie pas une telle hausse et que la Biennale de la Danse n'est pas programmée cette année.

En ce qui concerne les dépenses réelles, elles se sont élevées à 14 445 € à Oullins et 83 271 à Pierre-Bénite. Ces écarts importants entre nos deux communes en 2023 nous interpellent également.

Enfin, nous sommes étonnés de constater la présence d'un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU inscrit au poste 739-916 du budget primitif alors qu'il avait été mentionné l'année passée que la commune nouvelle serait exemptée de l'amende liée au déficit de logements sociaux sur son territoire.

Pouvez-vous nous éclairer sur ces sujets ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup. Peut-être quelques éléments de réponse.

Clément DELORME.

**M. DELORME.-** Merci, Monsieur le Maire.

Madame SECHAUD, permettez-moi de faire un petit peu de pédagogie. Vous avez parlé d'un indicateur qui est très important, celui de la capacité de désendettement. En clair, pour ceux qui ne le savent pas, il s'agit d'un chiffre théorique, un indicateur qui correspond au stock de dettes mais que l'on met en regard de l'épargne brute, c'est-à-dire ce qu'on parvient à mettre de côté comme n'importe quel foyer.

Il n'est pas de 11 années, Madame SECHAUD, ainsi que vous venez de le prétendre, il est de 6,23 années au 31 décembre 2023. Ce n'est pas une erreur de votre part, Madame SECHAUD, c'est un mensonge.

Il s'agit de nos 47,6 M€ de dette divisés par nos 7,6 M€ d'épargne brute. Cela fait 6,23. C'est très clair, c'est très simple, il n'y a pas d'interprétation possible. C'est l'avantage avec les chiffres.

Nous n'avons jamais nié que la dette oullinoise est importante mais notre gestion sérieuse des finances nous permet de l'assumer. Ces 6,23 années sont très inférieures au seuil de 12 ans qu'on retient généralement pour dire que la santé financière d'une commune est critique.

Je rappelle qu'en 2016 la capacité de désendettement d'Oullins était de 32,83 années et qu'elle est tombée à 8,26 en 2022. Vous mesurez à quel point les progrès réalisés sont vertigineux en à peine quelques années et lorsque ce mariage entre Oullins et Pierre-Bénite a été contracté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la santé financière oullinoise était déjà assainie de longue date. Il est donc là aussi parfaitement mensonger, Madame SECHAUD, de prétendre et de préférer l'assertion que vous faites aux Pierre-Bénitains qu'ils se sont unis à une commune en mauvaise santé financière et criblée de dettes au point qu'on aurait triché. Les choses sont extrêmement claires et plutôt très saines. Mais là encore, Madame SECHAUD, faut-il être honnête et sincère dans l'interprétation des chiffres.

Grâce à l'union d'Oullins et Pierre-Bénite et aussi grâce à nos précédentes gestions respectives nous n'avons, je l'ai dit dans ma présentation, jamais eu d'aussi bons indicateurs. Je note d'ailleurs que les groupes d'opposition en général le reconnaissent et le saluent.

Aussi, la virulence et l'agressivité de vos propos, Madame SECHAUD, sont vraiment de nature à me choquer et à m'interroger.

Enfin, Madame SECHAUD, et je regrette de ne pas vous avoir répondu sur ce point le mois passé au moment du débat d'orientation budgétaire mais je vais le faire ici, ce n'est pas très grave, si nous ne sollicitons pas d'emprunt ce n'est pas parce que nous risquerions d'être éconduits par un établissement bancaire, c'est tout simplement parce que nous n'en avons pas besoin. Nous dégageons une épargne qui nous permet d'investir. C'était déjà le cas il y a un an, c'était déjà le cas il y a deux ans et curieusement il y a un an, il y a deux ans vous ne nous faisiez pas les mêmes reproches.

Est-ce que nous nous sommes auto-censurés ? Est-ce que nous avons limité nos investissements ? Pas le moins du monde. Évidemment, nous ne jetons pas l'argent des contribuables par les fenêtres, 1 € dépensé doit toujours être 1 € utile, mais nous votons des investissements de 11,1 M€. Cela concerne tous les segments de la vie quotidienne des Oullinois et des Pierre-Bénitains. J'ai cité le stade Lapalus, la cantine de l'école Marie Curie, les cours d'écoles, l'isolation de nos bâtiments, la vidéoprotection, l'école de musique du parc Manillier.

Dois-je vous rappeler, Madame SECHAUD, vous attendez de nous visiblement un projet sorti du chapeau qui serait exceptionnel, qui serait bling-bling, que c'est très exactement ce que vous nous reprochiez il y a dix ans ? C'est vous qui nous reprochiez la grandiloquence de la médiathèque. C'est vous qui nous reprochiez de dépenser entre 8 et 9 M€ d'investissement chaque année en disant qu'on n'avait pas les moyens et qu'on voyait trop grand pour Oullins et aujourd'hui vous nous reprochez exactement le contraire.

Décidez-vous, Madame SECHAUD, parce que l'honneur de la politique c'est aussi la constance.

**Mme SECHAUD.-** Vous en faites un peu trop, Monsieur DELORME.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clément.

Quelques mots pour compléter cette réponse.

Je m'inscris totalement dans ce qui vient d'être dit. On peut avoir des désaccords, Madame SECHAUD, on peut se dire que vous avez une vision différente de la façon dont il faudrait gérer notre commune. Cela, je l'entends tout à fait. Mais sortir un nombre important de mensonges sur une seule et même intervention, comme l'a dit Clément DELORME, ce n'est pas acceptable.

La capacité de désendettement de notre commune n'est pas de 11 années. Pourquoi le dire, alors ? Pourquoi dire 11 années alors que c'est 6,2 années. C'est moitié moins.

De la même façon, vous nous dites que nous ne serions plus en capacité de recourir à un nouvel emprunt. Pourquoi dire cela ? C'est totalement faux. Forcément, dans les années à venir nous serons de nouveau amenés à emprunter selon le phasage de nos investissements. Nous avons d'ores et déjà sondé un

certain nombre d'acteurs de ce côté-là et évidemment que notre capacité d'emprunt est extrêmement forte aujourd'hui.

Pourquoi mentir ? Pour agiter un chiffon rouge pour faire peur aux gens ? On a vraiment besoin de cela en ce moment, de raconter n'importe quoi pour rajouter un peu d'anxiété ?

Non, la capacité de désendettement de notre commune est à 6,2 années aujourd'hui. La moyenne de notre strate est à 6,5 années. Nous sommes en dessous de la moyenne des communes. Nous sommes dans la première partie, première moitié des communes en capacité de désendettement.

Oui, c'est intéressant. Oui, c'est extrêmement intéressant pour la suite et, oui, les efforts ont été très importants ces dernières années. Cela nous permet aujourd'hui de présenter un budget qu'un nombre considérable de communes aimeraient présenter. C'est absolument à l'opposé de la présentation que vous nous avez faite.

Vous auriez pu attaquer sur les investissements, nous dire que nos choix sont mauvais, qu'il faudrait aller davantage sur tel ou tel type d'investissement. J'aurais compris et entendu. Au lieu de cela vous nous dites qu'il ne se passe rien.

Ce qui vous est présenté là est quand même considérable. Sur nos écoles, on va créer une cantine scolaire, on va en agrandir une autre. Il n'y a pas moins de trois écoles cette année qui vont voir leurs cours végétalisées et ce n'est qu'un début puisqu'on a d'ores et déjà projeté la construction d'une nouvelle école, la construction d'une nouvelle crèche.

Toujours sur les investissements, connaissez-vous beaucoup de communes qui projettent dans les années qui viennent à court terme, en plus de tous ces investissements que je viens de citer, la construction d'un centre aquatique, d'un stade d'athlétisme, d'un parc urbain, d'un skatepark ?

Là aussi, nous prévoyons dans les mois qui viennent le début des travaux pour l'agrandissement d'un de nos centres sociaux.

Tout cela ce n'est pas "ou", c'est "et".

Reconnaissez-le. Peut-être que ces investissements auraient été différents pour vous mais ils sont extrêmement conséquents.

Vous le savez, on en a déjà parlé - je sais que Sandrine HALLONET-VAISMAN est très attachée à cela - on aura bientôt un projet d'accueil des femmes victimes de violences sur notre commune.

Tout cela n'est qu'une partie de tout ce qui va découler de cette gestion d'aujourd'hui et d'hier.

Et je n'oublie pas, vous l'avez rappelé, les efforts considérables réalisés d'ores et déjà et dans les années à venir sur la sécurité.

Tout cela est extrêmement important et il ne s'agit que des investissements mais vous auriez aussi pu parler des services nouveaux, de ce qui ne nous était pas possible encore il y a quelques mois chacun de notre côté. Cela a été rappelé tout à l'heure, grâce à la mise en commun de nos moyens nous avons désormais un agent qui n'a comme seule mission que d'aller chercher des subventions pour

nous aider à financer tous ces beaux projets. C'est quelque chose que nous n'avions ni d'un côté ni de l'autre.

Souvent, je prends l'exemple de la police municipale. Nous avons encore une réunion cet après-midi avec le commissaire divisionnaire, n'est-ce pas Louis, qui est en charge de tout le secteur. Aujourd'hui, nous arrivons à faire les deux, c'est-à-dire que sur le côté pierre-bénitain nous n'avions pas un CSU aussi intéressant et présent toute la journée, en soirée et la nuit. C'est chose faite désormais. D'un autre côté, sur la partie oullinoise il n'y avait pas d'agent de police municipale jusqu'à 1 heure du matin. C'est chose faite depuis le 1<sup>er</sup> janvier avec des effectifs renforcés.

Allez trouver nos policiers municipaux, demandez-leur si le soir quand ils intervenaient il y a quelques mois à un équipage et maintenant à trois ou quatre équipages cela ne fait pas une réelle différence sur l'efficacité de nos moyens en termes de sécurité. Vous auriez pu parler de cela.

De la même façon, nous avons régulièrement des retours sur la propreté. Les gens ne sont jamais satisfaits de la propreté d'une commune ici comme ailleurs et pourtant Dieu sait qu'il y a un nombre d'agents extrêmement impliqués, je pense aux agents de la Métropole mais aussi à un certain nombre d'entreprises qui travaillent pour nos services d'espaces verts et aussi le service propreté. C'est un service qui n'existait pas jusqu'à présent à Pierre-Bénite. Maintenant, cela fait toute la différence puisqu'il est là en soutien et qu'il est renforcé aussi côté oullinois. Tout cela n'est possible que grâce à nos renforts.

Il y a encore d'autres services que l'on pourrait citer. Cela va être d'actualité avec l'approche des grandes vacances - on peut rappeler les papiers d'identité. Il y avait deux postes sur Oullins et Pierre-Bénite pour faire les cartes d'identité et les passeports il y a encore quelques mois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier il y en a quatre. Si cela ce n'est pas un service nouveau pour notre population et des deux côtés, c'est-à-dire qu'on a doublé le nombre de personnels et de postes pour réaliser nos titres d'identité.

Tout cela ce sont des services nouveaux extrêmement importants, intéressants pour nos habitants et ce n'est qu'un début, évidemment. On pourrait parler des médiathèques, Solange MARTELLACCI l'a présenté dernièrement, qui sont devenues gratuites pour l'ensemble de nos habitants.

Mais, bien entendu, tout cela n'est qu'un début. Cela fait quatre mois que nous sommes ensemble et d'ores et déjà nous pouvons annoncer autant d'avancées pour nos habitants.

Un dernier point puisque vous avez parlé, Madame SECHAUD, des collectivités qui venaient nous aider, nous subventionner. Là aussi, je ne reviendrai pas sur le projet de territoire de la Métropole qui est censée nous aider sur un certain nombre de projets, tout cela a été voté, c'est très bien. Pour l'instant, nous n'avons rien perçu mais il reste encore deux ans sur le mandat, je me dis qu'il y a bien un moment où un premier centime de la part de la Métropole va venir financer nos projets. Sans doute.

Quand même, dire que la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'était pas présente sur Oullins ces dernières années, j'ai représenté la Région quand nous avons inauguré le terrain synthétique du Merlot et si j'ai représenté la Région c'est que la Région est co-financeur et à un montant relativement important pour un

terrain synthétique. On pourrait parler de la Renaissance. On pourrait parler de l'aide apportée à notre police municipale mais aussi indirectement à nos associations. J'imagine que vous vous rendez sur les manifestations de nos différentes associations à Pierre-Bénite, bien sûr, mais aussi à Oullins et vous voyez. On pourrait citer les minibus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des minibus qui ont été offerts intégralement à nos associations du côté d'Oullins, du côté de Pierre-Bénite.

Enfin, dernier point pour répondre à M. HEBERT, pour ce qui est de la loi SRU nous n'avons pas la notification jusque-là. Il restait une incertitude et mieux vaut être prudent dans ces cas-là. Effectivement, figure encore le prélèvement SRU d'un peu plus de 164 000 €.

Nous avons eu confirmation dernièrement des services de la préfecture qu'il n'y aura plus de prélèvement SRU. Nous avons bien fait d'être un peu plus prudents mais quand nous nous sommes vus en commission nous n'avons pas encore la certitude de ce chiffre.

Pour ce qui est de la ligne "fêtes et cérémonies", je pense que vous n'avez pas consolidé les deux, c'est-à-dire que l'augmentation n'est pas triplée par rapport à l'ajout des deux, en tout cas sur le consommé.

Si l'ensemble des éléments que nous vous avons transmis ne vous suffit pas nous vous transmettrons le récapitulatif des dépenses cérémonie par cérémonie, commémoration par commémoration : la fête de l'Iris, la plupart des commémorations, l'Envol Trophée (le meeting international d'athlétisme), le 14 juillet et bien d'autres.

Voilà pour ces quelques précisions.

**M. HEBERT.-** Merci pour votre réponse, Monsieur le Maire.

Ma question portait davantage sur le triplement du budget que sur l'obtention de la liste et le détail des dépenses de 2023. Effectivement, nous attendons ces éléments mais surtout une réponse quant au triplement de ce budget.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Encore une fois, passer de 240 000 à 325 000 n'est pas un triplement. C'est une augmentation. Vous aurez évidemment le détail. Mais même en comptant rapidement vous vous rendez bien compte que ce n'est pas un triplement.

**M. HEBERT.-** Je ne sais pas d'où sort ce 240 000 dont vous parlez.

**M. LE MAIRE.-** Si vous faites le consolidé des crédits ouverts sur les fêtes et cérémonies.

**M. HEBERT.-** Je l'avais fait mais je veux bien avoir le détail. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Très bien.

Peut-être une précision complémentaire de Clotilde POUZERGUE concernant la piscine.

**Mme POUZERGUE.-** Madame SECHAUD, concernant le château la Bussière c'est un sujet que nous n'avons pas évoqué depuis quelque temps, en effet.

Je crois que la dernière fois que nous l'avons évoqué au sein de ce conseil il avait été dit que le projet avec la SEMCODA était compliqué puisque sans doute trop ambitieux à l'époque où nous avons signé avec eux.

Aujourd'hui, la SEMCODA est toujours locataire puisque vous vous rappelez qu'on avait signé avec eux un bail emphytéotique de 30 ans, je vous parle de mémoire.

D'ailleurs, à l'époque la SEMCODA avait versé l'intégralité du montant du loyer à la commune. Et nous avons eu la confirmation il y a quelques mois maintenant que ce projet en l'état ne serait pas mené par la SEMCODA.

Pour l'instant, elle reste locataire puisque l'accord que nous avons passé avec ce bailleur est de dire que nous sortirons de notre accord le jour où nous aurons trouvé un autre porteur de projet, ce sur quoi nous nous attelons depuis maintenant de nombreux mois.

Il me semble que j'avais expliqué au sein de ce conseil que nous avons pris contact avec d'autres bailleurs, quasiment l'ensemble des bailleurs de la Métropole. Nous avons pris également contact avec des bailleurs qui auraient pu travailler sur du BRS, du bail solidaire, pourquoi pas de l'accession à la propriété et là aussi il semblerait que ce soit quelque chose qui ne soit pas économiquement viable.

Donc, nous travaillons maintenant à trouver un porteur de projet peut-être privé mais aujourd'hui nous n'avons rien de concret à vous présenter.

Évidemment, avec Madame BONTEMPS et M. le Maire c'est un sujet qui nous occupe, voire qui nous préoccupe parce que même si le bâtiment avait été mis hors d'air, hors d'eau il y a quelques années, je pense notamment à la charpente qui avait été complètement refaite, on voit bien aujourd'hui qu'à nouveau un certain nombre de fenêtres sont ouvertes, donc le bâtiment peut se détériorer.

Il faudra, mais nous avons bon espoir, arriver à trouver un porteur de projet avec un montage sans doute différent. On ne sera pas sur du 100 % social compte tenu des travaux, des coûts et des exigences qui sont portées par ce bâtiment qui reste un bâtiment historique. Ce ne sera sans doute pas le même type de montage mais on reste bien sur du logement.

Donc, quand nous aurons plus d'éléments nous vous communiquerons les choses, quand nous aurons un porteur de projet qui puisse nous faire une proposition viable et sérieuse.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Clotilde.

Je mets aux voix ce budget primitif 2024.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents,**

**10 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION).**

**20 - Approbation du Contrat de Ville métropolitain 2024 - 2030 - Engagements Quartiers 2030**

**Rapporteure : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il s'agit d'approuver le Contrat de Ville métropolitain 2024 - 2030. Je vais commencer par un petit rappel sur ce qu'est la Politique de la Ville. C'est la loi Lamy de 2014 qui définit la Politique de la Ville comme étant une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

L'objectif fixé par cette loi est d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Qu'est-ce que le Contrat de Ville métropolitain ? Il s'agit du contrat qui fixe le cadre d'intervention des pouvoirs publics. Il est copiloté par la Métropole de Lyon, l'État en lien avec les communes. Il mobilise un très grand nombre de partenaires parmi lesquels je peux citer la préfecture, France Travail, la CAF, la CPAM, la CARSAT, l'Éducation Nationale, l'ARS, la Banque des Territoires, l'ADEME, SYTRAL Mobilités et, bien entendu, les bailleurs sociaux.

Ce Contrat de Ville a été construit de manière partenariale mais également avec la participation des habitants et des associations.

Le Contrat de Ville pose les questions d'égalité et de transition écologique mais aussi de justice sociale au cœur des défis à relever pour les quartiers dits populaires. Il fixe un cap, une méthode ainsi que des objectifs opérationnels clairs et des outils précis. En résumé, il s'agit d'un véritable investissement social, humain et républicain.

La loi Lamy que j'ai précédemment citée prévoit certains critères permettant de définir les quartiers dits prioritaires. Ce quartier doit être composé d'au moins 1 000 habitants. Il doit se situer dans une zone urbaine d'au moins 10 000 habitants et, enfin, le revenu médian doit être inférieur à 13 300 € par an.

Pour la Métropole de Lyon la nouvelle géographie prioritaire regroupe désormais 43 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

À l'échelle d'Oullins-Pierre-Bénite un nouveau quartier prioritaire a vu le jour, il s'agit du quartier du Roule Cadière.

Des ajustements de périmètres ont été réalisés au niveau du quartier prioritaire de Haute-Roche.

Enfin, les contours du quartier prioritaire de La Saulaie n'ont quant à eux pas été remaniés.

S'agissant des enjeux prioritaires du Contrat de Ville ces derniers sont au nombre de six :

- ↪ L'accès aux droits et aux services.
- ↪ La sécurité et la tranquillité.
- ↪ L'emploi-insertion et l'économie.
- ↪ La scolarité, l'éducation populaire et la parentalité.
- ↪ Le logement, l'environnement et la transition écologique.
- ↪ La culture, le sport, la santé-bien-être, la vie associative.



Le Contrat de Ville métropolitain est conclu pour une durée de six années avec une clause de revoyure en 2027 afin de le réajuster. Il sera également évalué en continu grâce notamment à de nouveaux outils en cours de conception.

Je vous propose donc d'approuver le contenu du Contrat de Ville métropolitain 2024 - 2030 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Marlène.

J'ai une demande d'intervention de Mme BELLISSEN.

**Mme BELLISSEN.-** D'abord, nous nous réjouissons de l'entrée du quartier Roule Cadière dans le dispositif Politique de la Ville. C'est un quartier en souffrance qui en avait bien besoin, qui avait besoin d'être accompagné par des moyens humains et financiers pour évoluer vers un mieux-vivre.

Nous apprécions aussi la méthode avec laquelle ces nouvelles conventions signées par les représentants de l'État, la Métropole, la Ville et les acteurs des différents quartiers ont été élaborées associant au cours des assises des quartiers populaires les habitants et les acteurs intervenant dans ces quartiers.

Nous soutiendrons donc les engagements proposés sur le sujet.

Nous déplorons cependant l'abandon par l'État des quartiers en veille active ou QVA pour lesquels l'État retire son dispositif de soutien au motif qu'ils ne répondent pas exactement aux critères de pauvreté de l'État. Il s'agit ici des quartiers Ampère et du Golf.

Nous saluons la démarche de la Métropole qui prend le relais de l'État en plaçant ces deux quartiers dans le dispositif Quartier Populaire Métropolitain puisque sans atteindre les difficultés des Quartiers Politique de la Ville ils méritent un soutien des politiques publiques et à qui la Métropole apportera des aides spécifiques.

Enfin, une fois encore, nous déplorons le désengagement de la Région dans ces soutiens aux quartiers populaires.

**M. LE MAIRE.-** Décidément. Très bien. Merci de cette intervention. Merci aussi, évidemment, à nos collègues Marlène BONTEMPS et Tassadit BELLABAS très impliquées sur ces sujets de Politique de la Ville.

Oui, on peut se réjouir pour les moyens nouveaux que cela apportera au quartier de la Cadière, même si c'est toujours un peu compliqué de se réjouir de l'entrée de quartiers dans des dispositifs qui rappellent que la population est en précarité.

N'oublions pas non plus que nous avons l'élargissement du Quartier Politique de la Ville de Haute-Roche sur la partie Aragon. Nous aurons aussi un nouveau bailleur social à intégrer aux réflexions.

Cette Politique de la Ville est évidemment importante pour nos quartiers puisque ce sont des moyens supplémentaires alloués dans des secteurs où les difficultés sont plus nombreuses qu'ailleurs. Bien sûr, nous faisons partie de ces élus qui sur le terrain se rendent compte de l'évolution du quotidien de nos habitants dans ces quartiers dits prioritaires.

Parfois, il serait bon aussi de s'arrêter tous ensemble et de se demander ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas puisque tous ici, que ce soit sur Oullins-Pierre-Bénite ou partout ailleurs, nous ne pouvons nous réjouir de l'évolution du cadre de vie, de la qualité de vie, de la vie tout simplement des habitants de ces quartiers malgré des moyens importants mis sur la table depuis maintenant des décennies.

Réjouissons-nous des moyens nouveaux et supplémentaires mais, malgré tout, posons-nous les bonnes questions et j'espère qu'une vraie réflexion sera un jour menée au niveau national sur l'efficacité de ces fonds versés depuis longtemps sur nos quartiers prioritaires même si je ne peux que tirer mon chapeau à un certain nombre d'associations d'habitants (les Gilets Roses à La Saulaie, F4 à Haute-Roche) qui prennent en main les choses. Je sais que c'est compliqué ces dernières années où on voit la gangrène du trafic de stupéfiants progresser à une vitesse folle et qui parfois décourage un peu les acteurs locaux. Heureusement, pas tous.

Nous serons là pour les soutenir. Et les élus de terrain seront là pour porter les politiques de ces quartiers prioritaires, en tout cas les politiques menées par notre commune sur ces territoires au quotidien.

**Mme BELLISSEN.-** Je voulais juste préciser que depuis des décennies ce ne sont pas les mêmes habitants dans les quartiers, que, malheureusement, les habitants en état de pauvreté se succèdent et que le travail est toujours à recommencer. Nous le constatons.

D'autre part, ces quartiers en Politique de la Ville ne sont que le reflet de notre société globale et nous devons bien l'assumer. Bien sûr, il faut faire des bilans mais il n'y a pas de magie, si les gens sont pauvres il y a plein d'autres problèmes qui se mettent avec.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Les gens se succèdent, évidemment. La seule teneur de mes propos était de dire que j'avais l'impression que même si les gens se succèdent au fil des ans et des décennies les choses ne s'arrangent pas forcément. Pour celles et ceux qui ont grandi dans ces quartiers dans les années 80 il y a quand même beaucoup de choses qu'on ne voit plus, qu'on ne connaît plus et d'autres qui sont apparues. En tout cas, pour ma part et je sais que nous sommes un certain nombre dans l'équipe à le partager, nous qui avons bien connu cela, nous n'avons pas l'impression d'une évolution extrêmement positive de nos quartiers. Je ne parle pas que de la commune, surtout pas. Je sais que c'est un bilan assez largement partagé.

Effectivement, ce sont des secteurs dans lesquels il faut davantage de moyens qu'ailleurs puisque, vous l'avez très bien dit, ils regroupent des gens en grandes difficultés et notamment en grande pauvreté.

Juste un dernier point parce qu'effectivement vous avez fini par cela mais j'ai l'impression que cela va revenir souvent dans les délibérations, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne se désengage pas de la Politique de la Ville. Elle n'est plus sur le fonctionnement mais sur l'investissement en se disant que le niveau d'une région sur la Politique de la Ville est d'intervenir sur les grands ensembles et d'intervenir efficacement sur du renouvellement urbain davantage que sur quelque chose de beaucoup plus fin et de territoire, c'est-à-dire de

savoir sur quelle association la Région devrait aller. Cela ne me semble pas être du niveau de la région.

En revanche, la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervient toujours sur la Politique de la Ville au niveau de l'investissement et sur une aide bienvenue sur le renouvellement urbain. Par exemple, sur notre commune sur la démolition des arcades et tout le projet qui a été mené sur les jardins de Maguy. Tout cela a été cofinancé par la Métropole, par l'État, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et évidemment par la Commune.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **21 - Approbation de la Convention locale d'application (CLA) Oullins-Pierre-Bénite 2024 - 2030**

**Rapporteure : Mme BONTEMPS.**

**Mme BONTEMPS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il s'agit là d'approuver la convention locale d'application Oullins-Pierre-Bénite pour les années 2024 - 2030.

Le Contrat de Ville métropolitain dont je viens de parler est décliné à l'échelle des communes dans des conventions locales d'application dites CLA.

À l'échelle d'Oullins-Pierre-Bénite la Convention Locale d'Application a été élaborée sur la base d'une démarche d'évaluation et d'un diagnostic de territoire afin de déterminer de grands enjeux thématiques puis des orientations stratégiques d'intervention.

La Convention Locale d'Application s'intègre également au sein d'autres conventions thématiques telles que le Contrat Local de Santé intercommunal que nous partageons avec la Ville de Saint-Genis-Laval, la Charte de Coopération Culturelle, le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Programme de Réussite Éducative (PRE), le Projet Éducatif Territorial et la Convention Territoriale Globale.

À Oullins-Pierre-Bénite trois quartiers sont retenus en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il s'agit, je l'ai déjà rappelé, de La Saulaie, de Haute-Roche et du quartier du Roule La Cadière. Deux quartiers populaires métropolitains anciennement nommés QVA ont été maintenus par la Métropole. Il s'agit du Golf et d'Ampère.

Ces cinq quartiers représentent un peu plus de 6 000 habitants.

La Convention Locale d'Application se décline en six parties et définit cinq axes d'intervention :

- ☞ Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
- ☞ Améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants
- ☞ Accompagner les parents et les enfants dans la réussite éducative
- ☞ Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des habitants
- ☞ Améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers

S'agissant de la gouvernance, l'un des grands enjeux de la Convention Locale d'Application est de mobiliser le droit commun, c'est-à-dire les politiques publiques par secteur qui s'appliquent sur tout un territoire sans distinction de quartier.

Ces politiques de droit commun relèvent de la compétence de l'État et des collectivités locales telles que la Région, la Métropole et la Commune.

À l'échelle de notre ville, quatre instances partenariales de gouvernance de la Convention Locale d'Application sont établies.

Il s'agit du Comité de Pilotage interpartenarial, de la Séance Plénière, du Comité Technique des finances et du Comité de Pilotage du Sud-Ouest Lyonnais.

En plus, un CoPil interservices interne à la ville est mis en place afin d'assurer un suivi et de tenir informés les élus.

La Convention Locale d'Application s'appuiera également sur les instances de participation citoyenne notamment via le Fonds de Participation des Habitants, le FPH.

L'équipe Politique de la Ville que je remercie pour l'occasion vivement, ainsi que Madame BELLABAS pour sa grande implication, jouera un rôle de coordination en matière de mise en œuvre du projet de partenariat de cohésion territoriale et sociale, en étant en appui aux porteurs de projets, en étant en proximité auprès de la population - il y aura une équipe à La Saulaie et une équipe à Haute-Roche - en accompagnant les habitants dans la construction d'une parole collective et dans le fait d'être acteurs de leur quartier, en poursuivant l'intercommunalité, en assurant la gestion administrative et partenariale du contrat et, enfin, en assurant une communication en direction des habitants et des partenaires.

Je vous propose donc d'approuver le contenu de la Convention Locale d'Application d'Oullins-Pierre-Bénite et d'autoriser M. le Maire à procéder à cette signature.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Nous avons une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Nous délibérons ce soir sur la Politique de la Ville et parce que les territoires ne se ressemblent pas elle est déclinée localement dans un Contrat de Ville métropolitain à l'échelle de la Métropole de Lyon lui-même décliné plus localement dans une Convention Locale d'Application entre la Métropole de Lyon et la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.

Depuis plusieurs années les groupes Le temps d'agir, Communistes et progressistes, Socialistes, la gauche sociale et écologie d'Oullins alertent l'exécutif sur l'habitat dégradé, l'absence de services publics et de commerces de proximité, l'absence de lien entre le quartier de La Cadière et les autres quartiers de la ville, la situation de pauvreté qui accable ce quartier.

Je ne sais pas s'il faut vraiment se réjouir que le quartier soit désormais un quartier intercommunal avec le Roule à La Mulatière en Politique de la Ville. En tout cas, nous pouvons en attendre une attention particulière et des moyens financiers pour accompagner les habitants vers le mieux.

Ce sont sur la commune d'Oullins Pierre-Bénite 6 000 habitants, soit près de 14 % de la population, concernés par le Contrat de Ville et donc affectés par des problèmes d'habitat, de santé, d'emploi, de formation, d'accès à la culture, de réussite scolaire et d'accès aux droits.

D'irréremédiables erreurs de la part des pouvoirs publics ont été commises par le passé qui ont enfermé la pauvreté dans certains quartiers et ont négligé la dignité des habitants.

Les habitants du quartier de La Saulaie, par exemple, emprisonnés par l'autoroute et la voie ferrée et empoisonnés par la pollution de l'air, du bruit et des sols occupés par les pollueurs de tanneries et les ateliers de la SNCF en sont un malheureux témoin.

Le quartier de Haute-Roche dont l'Observatoire régional de santé rendait publics dès 2013 les problèmes de santé des habitants de Pierre-Bénite nettement aggravés par les industries chimiques de Pierre-Bénite situées à proximité nous livre un autre témoignage. Le taux de décès par tumeur, notamment le cancer du poumon et celui de l'appareil digestif, se démarquait en étant bien plus élevé à Pierre-Bénite que sur les autres territoires. De même, le taux d'hospitalisations des 15-24 ans était bien supérieur à celui observé sur d'autres territoires. Le taux d'hospitalisation des plus de 65 ans en raison de diabète, de cancer du poumon était aussi bien plus élevé.

Peut-on s'étonner que les habitants dont nous parlons ne se mobilisent pas ou peu pour participer aux élections, que l'espoir que leur vie change en mieux en votant les ait quittés, si tant est qu'il les ait animés un jour ?

Pourtant, on constate du positif dans les actions déjà menées qui sont citées dans la CLA. Les habitants eux-mêmes s'expriment sur des améliorations en termes de propreté de l'espace public et de ses réaménagements mais la vie dans leur quartier et leurs difficultés socio-économiques restent sources d'inquiétudes pour eux, l'accès à des logements décents et adaptés à leurs besoins problématique.

C'est pourtant à la multiplicité des actions, à la richesse des partenariats, à l'engagement des acteurs associatifs, à l'incroyable investissement des équipes éducatives, aux investissements des bailleurs sociaux que l'on doit des améliorations sensibles dans les quartiers en Politique de la Ville.

Cette nouvelle convention sera la poursuite de ces objectifs.

Les mots du vice-président de la Métropole de Lyon, M. Renaud PAYRE, en introduction de cette convention visent juste quand il écrit que ces quartiers et leurs habitants sont les premières victimes du dérèglement climatique et des inégalités et que face à ces défis écologiques et sociaux il faut mobiliser toutes les politiques publiques pour assurer la transition écologique et la justice sociale.

La justice sociale c'est aussi la bataille à mener avec acharnement afin que ces habitants, victimes en première ligne des pollutions aux PFAS, soient indemnisés et que s'applique la règle du pollueur-payeur.

Enfin, il me semble important que la commune affiche une cohérence dans les projets qu'elle mène et les priorités qu'elle se fixe. C'est pourquoi les critères conférés à la sélection des projets menés par les jeunes éligibles à la « Bourse

Initiatives Jeunes » dont nous allons parler plus loin doivent être complétés à mon sens si ce n'est réorientés afin d'encourager les jeunes à construire des projets en direction des habitants des quartiers en Politique de la Ville et valoriser les jeunes issus de ces quartiers.

Je voterai naturellement pour cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Franchement, j'étais déjà scandalisé par votre première intervention avec les mensonges que vous avez proférés sur le budget mais, là, je trouve qu'on sombre dans le sordide.

C'est scandaleux de dire qu'il y a des problèmes graves et majeurs de santé chez les habitants de Haute-Roche qui seraient dus notamment aux perfluorés, à tout mélanger. C'est scandaleux que d'agiter en permanence lors de chaque intervention ce chiffon rouge, de faire peur aux gens.

Sur l'Observatoire régional de santé il faut lire les chiffres, Madame SECHAUD, avant de dire des choses pareilles. Vous ne les avez peut-être pas totalement lus parce qu'évidemment que les chiffres sur le diabète, sur un certain nombre de cancers sont plus élevés que la moyenne nationale mais, en revanche, ils sont exactement dans la moyenne des Quartiers Politique de la Ville de France. Cela a toujours été dit et rappelé par l'Observatoire régional de la santé.

Vous imaginez ce qu'il va se passer quand vous allez aller demain à Haute-Roche en disant que depuis 2013 tout le monde sait qu'il y a beaucoup plus de malades qu'ailleurs, que tout le monde sait qu'il y a beaucoup plus de cancers du poumon qu'ailleurs - c'est ce que vous avez dit - qu'il y a beaucoup plus de diabète, beaucoup plus d'hospitalisations à Haute-Roche ? C'est ce que vous avez dit.

**Mme SECHAUD.-** Non, pas du tout.

**M. LE MAIRE.-** Excusez-moi, on doit être quelques-uns à avoir mal compris.

C'est scandaleux de dire cela, Madame SECHAUD. Non, il n'y en a pas plus qu'ailleurs. Il faut comparer à sociologie équivalente.

On peut regretter que les gens qui vivent dans des quartiers prioritaires, que les gens qui sont dans des catégories sociales moins élevées aient davantage de diabète, sont plus sujets à certains types de cancer. Oui, c'est vrai dans tous les QPV de France.

Oui, les chiffres du Quartier Politique de la Ville de Haute-Roche sont similaires à tous les autres quartiers prioritaires nationaux, ce qui d'ailleurs nous fait dire aussi, nous le répétons assez souvent, que le quartier qui est le plus en proximité de la vallée de la chimie, des industries chimiques n'a jamais eu jusqu'à présent et c'est l'Observatoire régional de la santé qui le dit, d'alerte, de résultat, de chiffres qui nous auraient permis de dire qu'on est plus malade là à proximité des usines qu'ailleurs.

C'est clairement l'Observatoire régional de la santé qui le dit. Cela a été dit, vous l'avez rappelé, il y a dix ans et cela a été redit encore l'année dernière puisque nous avons re-mené ce type - quand je dis "nous" ce n'est pas nous, c'est l'Observatoire de la santé - d'étude sur le quartier prioritaire de Haute-Roche.

On peut se dire qu'on ne va pas dans le bon sens mais essayer de faire peur encore davantage aux gens qui sont déjà des habitants qui ont souvent des difficultés, pas tous d'ailleurs parce que, excusez-moi, sur le tableau dressé de La Saulaie entre l'autoroute, le chemin de fer, les perfluorés sur le quartier de Haute-Roche, il y a aussi des gens qui vivent bien, qui vivent heureux, qui ont grandi dans ces quartiers, qui y sont encore aujourd'hui. Oui, on les aide mais on ne peut pas non plus décrire cela comme une espèce de *no man's land* où personne n'aurait envie d'aller habiter.

Vraiment, sur cette intervention, je le dis, je le répète, je trouve les propos qui ont été tenus totalement irresponsables.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.**

Comme quoi, rien ne va mais on vote quand même. C'est parfait.

Vous décrivez une situation, il va peut-être falloir que vous alliez sur place pour vous rendre compte vraiment de la situation. Parfois, c'est mieux que de feuilleter quelques rapports en n'en lisant que la moitié, en ne retenant que les phrases qu'on a envie de retenir.

## **22 - Modification du règlement intérieur des accueils périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024-2025**

**Rapporteure : Mme DAUVERGNE.**

**Mme DAUVERGNE.**- Chers collègues,

Les accueils périscolaires et extrascolaires proposés par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite ont pour ambition d'offrir un cadre sécurisant propice à l'épanouissement de chaque enfant accueilli. Ce service public facultatif participe à la politique éducative municipale menée visant à :

- Favoriser le vivre ensemble et devenir des citoyens responsables
- Favoriser l'autonomie et l'ouverture d'esprit des enfants.

Dans le contexte de la création de la commune nouvelle il convient d'harmoniser les modalités de fonctionnement des différents accueils. Ces modifications ont été guidées par la volonté de continuer à proposer des activités de qualité durant les accueils en mettant l'accent sur le respect du rythme de l'enfant.

La réunion de nos deux villes est aussi l'occasion de continuer à développer les accueils périscolaires et extrascolaires, notamment périscolaires de l'ex-ville d'Oullins, en bénéficiant de l'expérience de Pierre-Bénite sur le sujet qui a ses accueils périscolaires en accueil de loisirs depuis 15 ans maintenant au fur et à mesure que nous formons nos encadrants périscolaires au diplôme qui nous permettra de passer progressivement les accueils de l'ex-ville d'Oullins en les déclarant en accueils de loisirs et de pouvoir bénéficier des taux d'encadrement qui correspondent aux accueils de loisirs et aussi des subventions qui pourront nous être accordées par la Caisse d'Allocations Familiales notamment.

Les principales modifications du règlement intérieur portent pour le périscolaire sur les horaires qui sont à harmoniser sur l'ensemble des écoles

d'Oullins-Pierre-Bénite et de permettre d'accueillir les enfants jusqu'à 18h30 au lieu de 18h00 qui était le cas pour les anciennes écoles d'Oullins.

Le temps périscolaire est découpé en trois temps :

- 16h30 - 17h15 avec la possibilité de récupérer les enfants de 17h05 à 17h15
- 17h15 - 18h00 avec la possibilité de récupérer les enfants de 17h45 à 18h00
- 18h00 - 18h30 avec la possibilité de récupérer les enfants dès 18h05
- Le goûter fourni par la famille est pris entre 16h30 et 17h00.

Il y a juste une exception pour quelque temps encore sur l'école Marie Curie du fait du déplacement des enfants sur le temps méridien sur un autre lieu que l'école. Il y a un petit décalage d'un quart d'heure pour les entrées et sorties.

Nouveau changement pour la Ville d'Oullins, une tarification sera appliquée au réel des présences. Cela change aussi pour Pierre-Bénite où c'était forfaitaire auparavant. Elle sera modulée en fonction du quotient familial en veillant à ce que le montant total annuel ne dépasse pas 40 € jusqu'à 18h00 et au-delà de 18h00 un tarif unique sera appliqué.

Je voulais préciser aussi, puisqu'on est sur le périscolaire, un élément qui nous a paru très important, qu'on a souhaité conserver de l'organisation oullinoise sur les trois temps d'accueil. Vous savez que les enfants peuvent être accueillis le matin à la garderie du matin, sur le temps méridien et le soir à la garderie du soir. Pour les petits de maternelle qui sont accueillis à partir de 3 ans sur les écoles d'Oullins nous n'acceptons pas que les enfants soient accueillis sur les trois temps. Il y a obligation de seulement deux temps de garderie, bien sûr avec dérogation si les familles ne peuvent pas faire autrement. Tout cela dans le but du respect du rythme de l'enfant et du bien-être de l'enfant. C'est trop de faire supporter à des tout-petits une amplitude horaire qui va de 7h30 le matin à 18h30 le soir.

Pour l'extrascolaire qui concerne le mercredi et les vacances les formules d'accueil sont simplifiées et harmonisées en journée ou demi-journée avec ou sans repas.

Nouveautés :

- Les repas seront fournis par la cuisine centrale sur tous les temps.
- Les enfants n'ont plus à fournir des repas tirés du sac pendant les vacances d'été.
- Un goûter est également prévu y compris dans la tarification.
- Les enfants accueillis vont de 3 à 12 ans.
- Les familles peuvent demander une fréquentation :
  - Soit à la journée complète avec repas de 8h00 à 18h00
  - Soit le matin avec repas de 8h30 à 13h30 hors vacances scolaires sur Jacques Duclos puisqu'il y a un fonctionnement un peu différent
  - Soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h) hors été Jacques Duclos



- Les arrivées – départs s'effectuent de 8h00 à 9h00, à 13h30 et de 17h00 à 18h00
- Les sorties extérieures s'effectuent en journée complète.

Nous vous proposons d'approuver les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires qui seront effectifs à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Nous avons une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Compte tenu de l'organisation que s'est choisie la société française et de la politique familiale menée depuis des décennies en France, les enfants sont scolarisés dès leur plus jeune âge et peuvent être accueillis en temps périscolaires avant et après les temps d'apprentissage et en temps extrascolaires, ce dont traite cette délibération.

Trois mois nous séparent de la création de cette commune nouvelle que vous vouliez et en trois mois nous voyons défiler des délibérations reprenant soit les pratiques de Pierre-Bénite pour les généraliser à cette commune nouvelle, soit les pratiques d'Oullins pour les étendre à l'ensemble du territoire communal.

Il en va ainsi de cette délibération qui définit le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires s'adossant aux pratiques de Pierre-Bénite, notamment. Résultat, les Oullinois perdent la gratuité de l'accueil périscolaire, une tarification va désormais s'appliquer au réel des présences, écrivez-vous, modulée en fonction du quotient familial plus un tarif unique au-delà de 18 heures puisque l'accueil est prolongé d'une demi-heure comme cela se faisait à Pierre-Bénite.

Cette demi-heure supplémentaire est cependant bienvenue. Pour les parents exerçant une activité professionnelle en dehors de leur commune cela signifie qu'ils doivent quitter leur lieu de travail au minimum une heure avant de récupérer leurs enfants à l'école. À 17h30 désormais ils quittent leur lieu de travail au lieu de 17h00 et c'est mieux.

L'argument avancé en commission municipale pour justifier de la tarification et je l'ai réentendu ce soir, a été le respect du rythme de l'enfant. Le rythme de l'enfant, les communes l'ont rejeté en freinant en 2013 la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans le premier degré dont les objectifs de la réforme étaient d'équilibrer la semaine scolaire en la séquençant en demi-journées et non en journées pour enfin respecter les rythmes de l'enfant en plaçant les apprentissages le matin et les activités de loisir l'après-midi après 15 heures et lutter à la fois contre les inégalités et contre l'échec scolaire.

Les mêmes exécutifs dans les communes hostiles se sont précipités pour désorganiser ces rythmes scolaires quand le décret de juin 2017 a permis la déconstruction de cette réorganisation.

Dans l'organisation sociétale que nous subissons je suis favorable aux accueils périscolaires et extrascolaires comme je le suis à la prolongation de l'horaire de l'accueil périscolaire du soir.

Je suis, en revanche, défavorable à la tarification.

Je m'abstiendrai donc de voter cette délibération.

**M. GIRON.-** Par cette délibération vous nous demandez d'approuver les nouvelles règles de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 par la volonté d'harmoniser celles en vigueur dans les anciennes communes d'Oullins et Pierre-Bénite.

Ce nouveau règlement intérieur a fait l'objet d'une réunion de présentation et d'échanges avec les représentants des parents d'élèves des écoles publiques la semaine dernière. Ces derniers se sont montrés particulièrement préoccupés à propos d'un sujet qui n'apparaît pas dans le projet qui nous est présenté ici mais qui aurait été évoqué lors de la réunion, à savoir les critères d'accès à la restauration scolaire.

Le sujet préoccupe, en effet, fortement les familles, les représentants de parents d'élèves et nous-mêmes car les règles actuellement en vigueur dans les écoles publiques d'Oullins et de Pierre-Bénite ne sont pas les mêmes.

Dans les écoles publiques d'Oullins les familles ont la possibilité d'inscrire tous les jours d'école leur enfant à la cantine. Dans les écoles de Pierre-Bénite il y a une restriction à un jour par semaine pour les familles dont l'un des parents ne travaille pas.

Les restrictions qui s'imposent aux familles dans les écoles de Pierre-Bénite actuellement interpellent d'autant plus les représentants des parents d'élèves qu'elles rappellent une situation qu'a connue Oullins en 2009.

Pour rappel, dans sa délibération modificative du règlement intérieur des activités périscolaires du 26 mars 2009 la majorité de l'époque avait donné la priorité à la restauration scolaire aux enfants dont les deux parents travaillaient. Les enfants dont l'un des deux parents ne travaillait pas ne pouvaient bénéficier de la restauration scolaire qu'un jour par semaine et ce dans la limite des places disponibles.

Cette décision municipale a valu à la commune d'Oullins d'être condamnée par le Conseil d'État le 23 octobre 2009 à suspendre dès parution de l'arrêt la délibération qui modifiait le règlement concernant l'accès des enfants au service de la restauration scolaire et à verser 1 500 € à la FCPE du Rhône au titre de l'article L761-1 du Code de la justice administrative.

Dans son arrêt la haute juridiction a jugé que cette délibération interdit illégalement l'accès au service public de la restauration scolaire à une partie des enfants scolarisés en retenant au surplus un critère de discrimination sans rapport avec l'objet du service public en cause.

En 2019 le défenseur des lois a rappelé dans son rapport un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants, la nécessité de mettre fin aux discriminations dans l'accès aux cantines scolaires et de respecter l'article L131-13 du Code de l'éducation qui renforce le principe de non-discrimination dans l'accès à la cantine.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que le règlement en vigueur dans les cantines scolaires des écoles de Pierre-Bénite qui donne la priorité aux enfants dont les parents travaillent constitue au regard du droit une discrimination fondée sur un motif prohibé.

Compte tenu de ces éléments, Madame DAUVERGNE, Monsieur le Maire, et afin de répondre aux préoccupations des représentants des parents d'élèves et aux nôtres, pouvez-vous nous confirmer les deux points suivants :

La suspension immédiate du critère d'accès au service de cantine scolaire pour les élèves des écoles publiques de Pierre-Bénite qui contrevient au Code de l'éducation ;

Et qu'aucune discrimination ne sera faite pour les conditions d'accès aux cantines scolaires des écoles d'Oullins-Pierre-Bénite pour la rentrée scolaire 2024-2025 ?

Je vous remercie.

**Mme DAUVERGNE.-** Je vais répondre tout d'abord sur la tarification à Mme SECHAUD.

La tarification n'a rien à voir avec le rythme de l'enfant. Il était prévu que les garderies périscolaires soient payantes à Oullins aussi. Nous avons établi un tarif. Nous étions prêts à le faire voter. Là-dessus la discussion de l'union de nos deux villes est intervenue et ce qu'il s'est passé c'est qu'à Oullins nous avons préparé un tarif avec des tranches de quotient familial, que sur Pierre-Bénite il y avait deux tarifs, c'était plus forfaitaire, donc nous nous sommes dit que ce n'était pas la peine de mettre en place un tarif qui allait être harmonisé après, faire voter un tarif pour qu'un an après on le change à nouveau.

C'est l'unique raison pour laquelle la tarification des accueils périscolaires n'a pas été mise en place à Oullins sachant que nous sommes la dernière commune qui ne faisait pas payer ses accueils périscolaires et qu'il y avait une forte demande du corps enseignant pour mettre en paiement les garderies du soir (pas du matin) pour éviter les abus de certaines familles.

En ce qui concerne les cantines, il n'y a aucun souci. Tous les enfants vont être accueillis sans aucun critère de sélection dans la limite des places disponibles dans nos restaurants scolaires, bien sûr, mais qui sont étudiés pour. Il n'y a aucune discrimination.

Je ne connaissais pas cette pratique à Pierre-Bénite qui m'étonne mais il y a peut-être eu à un moment des problèmes de place.

Mais, non, la discussion n'a jamais porté là-dessus et je peux vous confirmer que tous les enfants seront accueillis quelle que soit l'activité de leurs parents.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Patricia. Effectivement, c'était un règlement très ancien qui date même d'une municipalité précédente mais concrètement dans les faits tous les enfants sont accueillis dans nos cantines et seront accueillis dans les cantines de la commune.

Pour ce qui est de la tarification cela a été très clair. Je la rappelle quand même. Si on a son enfant tous les jours sur une année cela va de 20 à 40 € par an selon le quotient familial.

Si on regarde autour de nous, si vous allez dans la Ville de Lyon au moins cher vous payez 20 € comme chez nous mais vous allez jusqu'à 420 € par an. On pourrait prendre Villeurbanne aussi, par hasard, où on commence un peu moins cher à 10 € par an mais cela monte à 325 € par an. Donc, on est encore bien en

deçà des tarifs pratiqués par ailleurs, ce qui permet d'avoir le soutien notamment de la CAF sur ce type d'accueil et d'avoir un accueil mieux encadré.

Il est important, quand nous parlons de tarification, de rappeler les chiffres.

**M. GIRON.-** Je reviens sur le premier point. Merci, Madame DAUVERGNE, vous avez répondu au deuxième point. Par contre, concernant la situation actuelle, le règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires de l'ancienne ville de Pierre-Bénite stipule bien que les enfants dont un des deux parents ne travaille pas ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois par semaine. C'est la règle actuellement. Est-ce que, de la même manière que cela s'est passé en 2009 à Oullins, d'ici la fin de l'année il y aura un alignement avec le Code de l'éducation ?

**Mme DAUVERGNE.-** Oui, bien sûr. Même si les règlements sont encore en vigueur on n'appliquera pas cette disposition du règlement pour le reste de l'année scolaire.

Le nouveau règlement que nous allons voter ce soir se substituera automatiquement à ceux existants. On y veillera. J'en parlerai aux services mais ce n'est même pas la peine que je donne les consignes aux services parce que naturellement aujourd'hui je pense que cela se fait déjà comme cela.

Par mesure de précaution, vous avez raison, je rappellerai aux services de ne pas tenir compte de ce critère qui, comme le rappelait M. le Maire, datait de temps bien antérieurs. C'était peut-être juste une absence. Ils ont repris le règlement sans s'apercevoir de ces discriminations.

Mais n'ayez pas d'inquiétude, le message passera bien et tous les enfants seront accueillis dès demain.

**M. LE MAIRE.-** Comme ils l'étaient auparavant.

Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents,**

**9 abstentions (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE).**

#### **24 - Attribution de subvention "Bourse Initiatives Jeunes 2023/2024"**

**Rapporteuse : Mme DAUVERGNE.**

**Mme DAUVERGNE.-** C'est la 13<sup>e</sup> année que ce dispositif "Bourse Initiatives Jeunes" existe et va, bien entendu, être reconduit et s'étendre à la commune nouvelle.

Par cette bourse la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a pour objectif de soutenir les initiatives et les projets présentés par les jeunes et de favoriser ainsi l'apprentissage de la citoyenneté, la consolidation de l'estime de soi et le développement de leurs compétences. Cela leur apprend aussi surtout à monter des projets.

Les projets retenus pour la bourse sont des projets à caractère social, humanitaire. Ce ne sont pas des projets pour du loisir ou autres.

Cette bourse permet d'accompagner financièrement mais également méthodologiquement les jeunes d'Oullins-Pierre-Bénite âgés de 15 à 25 ans dans la réalisation de leurs projets.

Depuis la mise en œuvre il a été financé 23 projets, soit 114 jeunes accompagnés.

Dans ce cadre la Commission "Bourse Initiatives Jeunes" réunie le 12 mai 2023 se propose d'attribuer une subvention à des jeunes Scouts et éclaireuses de France qui avaient pour objectif de récolter des données sur les espèces marines locales. C'était un projet pour mener des actions de sensibilisation auprès des touristes sur la propreté et sur la préservation des océans, d'organiser des soirées culturelles sur la question pour sensibiliser les jeunes et mettre en œuvre des formations dispensées par l'association qui accompagnait nos Scouts et éclaireuses.

Nous leur avons attribué une bourse de 500 €. Le montant total du projet était de 8 164 €. Il date de mai 2023. On a eu un peu de retard pour le passer parce que c'est le Service Jeunesse qui s'occupe des "Bourses Initiatives Jeunes" et notre responsable du Service Jeunesse étant partie en congé maternité le dossier était passé à la trappe.

Il est important aujourd'hui de pouvoir le voter pour attribuer la "Bourse Initiatives Jeunes".

En contrepartie de cette bourse il est demandé aux jeunes de faire une restitution de leur action auprès soit d'une classe, soit du Conseil municipal des enfants. C'est ce qui a été fait notamment l'année dernière avec les apprentis médecins qui étaient partis en Indonésie faire de la prévention santé dans un village.

Et les conditions sont qu'au minimum un jeune d'Oullins ou de Pierre-Bénite fasse partie du projet.

Nous vous demandons d'approuver l'attribution de la bourse de 500 € versée à Apolline MORON, la responsable du projet, pour son projet de protection de la biodiversité marine en Méditerranée.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Patricia.

J'ai une demande d'intervention de Mme SECHAUD.

*(Rires dans la salle.)*

**Mme SECHAUD.-** Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas pourquoi cela fait rire l'assemblée de prendre la parole. Ils préfèrent peut-être le mutisme.

Tout d'abord, je souhaite féliciter ces jeunes lauréats qui ont obtenu la "Bourse Initiatives Jeunes" pour leur projet de protection de la biodiversité marine en mer Méditerranée en Tunisie et leur action de sensibilisation aux écosystèmes marins.

Il est vrai que ces jeunes membres des Scouts éclaireuses et éclaireurs unionistes de France ont cet ADN de projet en eux et que leur candidature est logique, voire évidente.

Sans vouloir minimiser leur investissement et leur contribution, la participation financière communale qui leur est apportée, la communication et les critères de

candidature et de sélection des projets qui émargent à la "Bourse Initiatives Jeunes" posent cependant plusieurs questions.

Depuis la création en 2012 du dispositif "Bourse Initiatives Jeunes" les enfants et les jeunes citoyens grandissent dans un monde écologiquement menacé et en danger. La prise de conscience que le climat se dérègle à cause surtout des pollutions que génèrent industriels et comportements particuliers intime à chacune et chacun de nous, dont les jeunes, de changer son quotidien et de s'impliquer dans des actions citoyennes pour infléchir les politiques publiques.

La Commission européenne et son programme Erasmus+ contribuent, par exemple, à accompagner cette nécessaire transformation. C'est pourquoi les bourses de mobilité Erasmus+ sont majorées si les moyens de locomotion utilisés pour se rendre dans un pays éligible sont durables et préfèrent le train, le covoiturage, le bus à l'avion.

Compte tenu du devoir d'exemplarité dont doit faire preuve des élus responsables notamment envers cette jeune génération candidate à la "Bourse Initiatives Jeunes" il me paraît inconcevable de continuer à cofinancer des projets menés à l'étranger sans que le règlement ne prévoie d'accorder des bonus à ceux où la destination a été atteinte par des moyens de transport durables, mieux encore sans que le règlement ne priorise les financements vers ces derniers.

Nos jeunes ont des talents individuels que l'accompagnement familial contribue à faire éclore mais l'inégalité exerce là aussi son couperet. Tous les jeunes n'ont pas la chance d'être accompagnés. L'école sait aussi faire naître des talents, donner aux jeunes la possibilité de les exprimer. Elle crée les instances dans lesquelles les élèves prennent des responsabilités et mènent des projets pour la communauté scolaire. Les enseignants savent initier des projets interdisciplinaires avec leurs élèves et créer ainsi le terreau de futurs projets collectifs pensés et conduits par les jeunes. Idem pour les associations.

C'est donc aussi bien à l'école, au sein des associations, dans les universités que la commune nouvelle doit puiser les candidats à la "Bourse Initiatives Jeunes". Or, je doute que le magasin municipal *Trait d'union* comme l'était jusqu'à janvier *Profil Mag* à Oullins dans lequel était insérée une publication à ce sujet soit la lecture préférée du public ciblé. Il vous faut donc imaginer autre chose pour atteindre les jeunes qui ne lisent pas *Trait d'union* ni ne fréquentent le Bureau Information Jeunesse, tous ces jeunes qui échappent aux radars municipaux classiques mais qui n'attendent pas d'être sortis de l'ombre pour mener des projets citoyens.

Enfin, il serait souhaitable que les jeunes habitants des quartiers populaires porteurs de projets éligibles à la "Bourse Initiatives Jeunes" ainsi que les projets inscrits dans l'une des trois priorités déclinées par le vice-président de la Métropole de Lyon, M. Renaud PAYRE, soient encouragés, que ces priorités soient inscrites dans le règlement de la "Bourse Initiatives Jeunes" et portées à la connaissance des futurs candidats.

Je voterai bien entendu pour cette délibération mais j'attends de votre exécutif qu'il fasse évoluer les critères d'obtention de la bourse dans le sens préconisé et qui, je l'espère, nous rassemblera.

**Mme DAUVERGNE.-** Je prends note de vos remarques.

Pour ce qui est de l'information il n'y a pas que le bulletin municipal et les flyers au Service Jeunesse. Nous avons diffusé sur les réseaux sociaux notamment avec Les Promeneurs du net que les jeunes regardent bien. Nous avons fait passer l'information auprès de nos différents partenaires. Mais, effectivement, il y a toujours des moyens de s'améliorer.

Quant à la destination, on a eu deux projets qui ont été à l'étranger. Pour aller en Tunisie c'est vrai que l'avion est beaucoup plus pratique. On peut regarder le train pour la Tunisie mais il risquerait d'avoir des problèmes. Il y a le bateau mais c'est un peu long.

On regardera sur les critères.

Un bonus, je ne sais pas parce qu'on a mis 500 €, c'est le forfait de la "Bourse Initiatives Jeunes" mais ce sont des critères qu'on peut regarder.

J'ai des contacts avec des jeunes pour 2024. Ce ne sera pas très loin, c'est sur la commune. Ce sont des jeunes qui font de l'humanitaire et des maraudes auprès des populations sans abri basées sur le quartier Clément Desormes.

**M. LE MAIRE.-** Merci beaucoup.

Je mets aux voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**25 – Vœu présenté par les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés contre l'arrêté DDPP-DREAL2024-19 validant la mise en service de la nouvelle unité de production de l'entreprise DAIKIN**

**M. LE MAIRE.-** Nous avons, pour terminer ce Conseil municipal, un vœu déposé par Mme SECHAUD.

**Mme SECHAUD.-** Voici le vœu. Je le lis, j'imagine.

*Le permis de construire de la nouvelle unité de production de l'entreprise DAIKIN, située alors sur la commune de Pierre-Bénite, a été délivré en 2021, alors que le scandale des PFAS n'avait pas encore éclaté et qu'aucune norme n'était réellement fixée.*

*Aujourd'hui, trois ans après, nul ne peut ignorer la crise sanitaire dont est en partie responsable cet industriel ni les risques graves pour la santé auxquels nous habitants d'Oullins-Pierre-Bénite sommes durement et durablement exposés.*

*Depuis des décennies, la population de notre bassin de vie est empoisonnée par les per-et polyfluoroalkylés, communément appelés PFAS, produits par deux entreprises, situées sur notre territoire, à savoir DAIKIN et ARKEMA. La proximité de ces deux usines de production soumet nos administrés à une menace chimique trop importante pour être ignorée.*

*Malgré le danger qui pèse sur la santé des Oullinois Pierre-Bénitains, la préfecture a validé la mise en service de cette unité le 1er février 2024 via l'arrêté DDPP-DREAL2024-19.*

*Par sa décision d'autoriser le fonctionnement de cette nouvelle unité de production, la préfecture et donc L'État créditent l'empoisonnement que nous subissons en attendant l'hypothétique substitution de ces polluants éternels.*

*Plusieurs collectivités ont déjà lancé des études environnementales et sanitaires afin de mesurer l'étendue du désastre sanitaire et environnemental auquel nous sommes confrontés. La commune d'Oullins s'était associée à cette démarche. La ville de Pierre-Bénite est une des 39 communes qui ont déposé une plainte il y a deux ans. La Métropole de Lyon quant à elle a lancé en mars dernier une procédure judiciaire à l'encontre des sociétés dans notre agglomération Arkema et Daikin auprès de son tribunal judiciaire.*

*Jeudi 4 avril dernier, les députés ont adopté le texte visant notamment à interdire les PFAS dans les vêtements d'ici 2026 et dans les cosmétiques d'ici 2030 et à assurer le principe du pollueur payeur.*

*Mais aujourd'hui, à Oullins-Pierre-Bénite, accepter l'extension de l'usine DAIKIN et la mise en service de sa nouvelle unité de production va à l'encontre de la protection de la population des risques liés aux substances per-et polyfluoroalkylées, au contraire cette autorisation augmente le risque sanitaire.*

*C'est pourquoi, le conseil municipal Oullins-Pierre-Bénite décide d'engager un recours contre l'arrêté DDPP-DREAL 2024-19 afin que la nouvelle unité de production de polymères additivés de l'entreprise DAIKIN soit fermée et que l'État par le biais de la préfecture attende les résultats des études d'imprégnation qui ont été engagées avant de se prononcer sur le fonctionnement ou non de cette unité DAIKIN.*

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'ai compris que nous aurions un vœu qui porterait sur les perfluorés lors de chaque Conseil municipal et pourquoi pas, cela nous permet d'évoquer le sujet ; sujet évidemment d'actualité chaque jour un peu plus et aujourd'hui encore peut-être davantage puisque vous n'êtes sans doute pas sans savoir que des perquisitions ont eu lieu ce jour chez DAIKIN et ARKEMA toute la journée. Ces perquisitions ont été réalisées dans le cadre de l'instruction de notre plainte déposée il y a maintenant un certain nombre de mois, celle-ci faisant suite à la plainte que j'avais déposée, puisqu'elle devait être déposée en mon nom, il y a maintenant plus de deux ans.

Nous pouvons nous réjouir de voir que le juge d'instruction fait avancer les choses de plus en plus rapidement. Nous savons qu'une brigade de gendarmerie spécialisée dans le droit de l'environnement agit par rapport à tout cela.

Vous avez rappelé d'ailleurs qu'il y avait aussi une plainte au civil déposée par la Métropole de Lyon. On aurait presque tendance à dire "enfin !" puisque, vous le savez, nous sommes 39 collectivités et il y a d'ailleurs des communautés de communes qui se sont jointes à nous. Nous avons déposé une plainte au pénal il y a maintenant un certain temps et nous aurions aimé avoir - je pense que cela aurait pu apporter du poids supplémentaire - la Métropole de Lyon à nos côtés. Ceci étant dit, plus il y aura d'actions mieux ce sera.

Je suis un peu en difficulté pour avancer sur un vœu puisque ce vœu déciderait d'engager un recours face à l'arrêté de la DREAL. Or, nous avons entrepris une démarche dans un premier temps amiable auprès de l'État et donc de la DREAL pour avoir des explications sur ce qui avait conduit la DREAL à accepter l'agrandissement de la nouvelle unité de production de l'usine DAIKIN. Nous avons une rencontre avec la DREAL encore la semaine prochaine. À l'issue des



éclaircissements de l'État et donc de la DREAL nous déciderons alors si oui ou non nous intentons un recours contre l'arrêté de la DREAL.

Donc, là, c'est encore un peu prématuré puisque nous avons besoin du retour de l'État. Est-ce que l'État s'engage d'ores et déjà à demander à DAIKIN de stopper telle ou telle production ? Est-ce que l'État, la DREAL, la préfecture s'engagent bien au-delà de ce qui a été voté notamment à l'Assemblée Nationale la semaine dernière lors de la discussion de la proposition de loi ? Parce que la proposition de loi va dans le bon sens. Elle a été votée la semaine dernière, c'est bien, cela permet d'en parler. Cela permet d'avoir un certain nombre d'avancées mais, en réalité, sur les rejets atmosphériques il n'y a rien, absolument rien.

Nous aurions souhaité que, plutôt que de dire que d'ici deux à quatre ans il n'y aura plus de perfluorés dans tel ou tel objet du quotidien, d'ores et déjà soit intimé l'ordre aux industriels de ne plus avoir de rejets aqueux, mais de rejets atmosphériques aussi et surtout. Or, la proposition de loi ne le permet pas, malheureusement.

Il a été question du principe de pollueur-payeur. On n'est pas complètement certains d'avoir bien compris ce que cela signifiait au niveau des termes de ce texte, qui paye puisque je crois comprendre de ce qui a été voté que ce serait à l'État de payer. Ce n'est pas le principe de pollueur-payeur pour moi. En l'espèce, le pollueur n'est pas l'État.

Donc, les avancées arrivent. Attention quand même à une certaine gesticulation qui permet peut-être de parler du sujet mais je pense qu'il y a les commentateurs de la vie publique, c'est bien, sans doute et puis il y a ceux qui font et généralement les élus locaux font partie de cette deuxième catégorie. On en voit là concrètement les fruits quand on a une journée comme aujourd'hui de perquisition dans un certain nombre d'usines, pas seulement chez nous, suite à notre plainte ; plainte à laquelle Clotilde POUZERGUE s'était tout de suite jointe. On voit que des évolutions extrêmement intéressantes vont arriver. On sera vigilant par rapport à tout cela.

Nous avançons aussi sur l'étude d'imprégnation des populations. On le sait, un travail est mené au niveau de la Métropole de Lyon en lien avec l'Institut Écocitoyen de Fos-sur-Mer qui n'est sûrement pas un organisme spécialisé dans les perfluorés mais qui a sans doute une expertise à apporter avec un délai de plusieurs années pour pouvoir mener à bien cette étude.

Nous essayons d'avancer parallèlement en lien avec les communes cosignataires sur une étude d'imprégnation beaucoup plus rapide qui nous permettrait d'avoir des résultats tangibles, pourquoi pas même avant la fin de l'année. C'est ce que nous souhaitons.

Il y aura forcément une problématique financière mais nous avons la chance ici à Lyon de compter sur des laboratoires qui ont mené déjà des études d'imprégnation auprès de riverains d'usines chimiques qui rejetaient et produisaient des perfluorés notamment à Anvers. Donc, nous avons tout sous la main. Je pense que ce serait dommage de ne pas profiter de cette expertise extrêmement fine.

Dernier point sur l'arrêté de la DREAL, je n'ai jamais été un adepte du "en même temps" et aujourd'hui encore moins qu'hier. Sur ce sujet l'État ne peut

pas faire du "en même temps". L'État ne peut pas dire : "Écoutez, il y a peut-être des rejets dans l'atmosphère de perfluorés, donc dans un périmètre relativement important je vous recommande de ne pas consommer vos fruits et légumes", cela voudrait dire qu'il y aurait un danger et en même temps dire à DAIKIN : "On vous laisse 36 mois pour continuer à rejeter des perfluorés mais dans 36 mois on compte sur vous pour avoir trouvé le moyen de ne plus avoir de rejets dans l'atmosphère".

Soit c'est dangereux et on arrête tout de suite, soit cela ne l'est pas et on le dit. On ne laisse pas trois ans à DAIKIN pour continuer à rejeter tranquillement quelque chose qui fait en sorte que dans un périmètre tout autour on ne peut plus cultiver des fruits et légumes parce qu'il y a des rejets atmosphériques qui proviennent de DAIKIN.

Je ne comprends pas ces deux actions concomitantes de l'État. C'est pour cela que nous attendons des réponses. Nous attendons encore la semaine prochaine pour avoir des réponses très claires par rapport à tout cela et nous nous réservons le droit d'attaquer cet arrêté de la DREAL dans les jours, les semaines qui viennent.

Je vous propose de ne pas voter ce vœu ce soir parce qu'il correspondrait à un recours immédiat de la municipalité contre cet arrêté. Le travail amiable est en cours, attendons encore quelques jours pour nous réserver le droit d'intenter ce recours ou non.

**Mme SECHAUD.-** Je voulais préciser que suite à l'arrêté nous n'avons que quatre mois pour faire un recours administratif. Passés ces quatre mois, ce n'est plus possible.

**M. LE MAIRE.-** Absolument.

**M. HEBERT.-** Nous nous engageons au niveau du groupe Le temps d'agir à soutenir pleinement les démarches de compréhension et d'action contre cette pollution majeure.

Par contre, accepter la délocalisation industrielle pour produire et polluer ailleurs tout en continuant à importer ces productions ne correspond pas à notre éthique ni à notre vision des enjeux de la transition écologique sur notre territoire.

C'est pour cela que si l'on devait voter ce vœu nous aimerions qu'il puisse évoluer dans ce sens vers un rejet nul dans l'air et dans l'eau en s'inspirant des efforts déployés il y a plus de 20 ans pour les incinérateurs de déchets et le scandale des dioxines.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Monsieur HEBERT, je n'ai toujours pas reçu votre intervention de la dernière fois, que je vous avais demandée. Il m'avait semblé qu'il était question de compromission de ma part.

**M. HEBERT.-** Elle est dans le compte rendu. J'ai vérifié, elle est mot pour mot strictement identique.

**M. LE MAIRE.-** C'est conforme mot pour mot ?

**M. HEBERT.-** Tout à fait. Et pour reprendre mes propos, la commission s'adressait davantage à l'État qu'à vous-même.

**M. LE MAIRE.-** Très bien. Je vous remercie.

Je mets aux voix, si vous le souhaitez, ce vœu avec un avis négatif dans l'attente du retour définitif de la DREAL dans les jours qui viennent. Et, évidemment, nous reviendrons très rapidement.

Je le mets quand même au vote, Madame SECHAUD ? Oui, d'accord.

Qui est pour ?

Madame SECHAUD, si vous n'êtes pas pour votre vœu cela conclut la soirée de façon un peu étonnante.

**M. HEBERT.-** Nous demandons une suspension de séance le temps de nous mettre d'accord.

*(Suspension de séance.)*

**M. LE MAIRE.-** Je vais passer au vote.

**Le vœu est rejeté à la majorité des membres présents,**

**10 votes pour (M. KOHLHAAS, M. BAARSCH, M. GIRON, M. HEBERT, Mme BADR-VOVELLE, Mme BELLISSEN, Mme SECHAUD, M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, M. MAUXION).**

Merci à vous.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 2 juillet.

Bonne soirée.

*La séance est levée à 21 heures 46.*

Procès-verbal envoyé aux élus le 07/06/2024

Procès-verbal approuvé lors du Conseil municipal du 02/07/2024

Procès-verbal mis en ligne le 09/07/2024